The Apprenticeship and Trades Qualifications Board

Annual Report 2002-2003

Establishing
Training Standards

Promoting
A Skilled Workforce

Apprenticeship
A partnership for industry training

Manitoba
Building for the Future

For additional copies contact:

Manitoba Advanced Education and Training
The Apprenticeship Branch
1010-401 York Avenue
Winnipeg MB
R3C 0P8
Telephone: 945-3337
Outside Winnipeg call toll-free:
1-877-978-7233

104-01811/

MINISTER OF ADVANCED EDUCATION AND TRAINING

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

His Honour
The Honourable Peter M. Liba, C.M.
Lieutenant Governor of Manitoba
Room 235, Legislative Building
450 Broadway
Winnipeg MB R3C 0V8

Your Honour:

I have the privilege of presenting the fourth Annual Report of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board for the fiscal year ending March 31, 2003.

Respectfully submitted,

Diane McGifford

Honourable Diane McGifford

The Honourable Diane McGifford
Minister of Advanced Education and Training
Room 156, Legislative Building
450 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0V8

Dear Minister:

I am pleased to submit the fourth Annual Report of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board for the year ending March 31, 2003.

Since being appointed by your office in June 2002 to serve as the Chair of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board, I am pleased to report on the work that is being accomplished through the efforts of my fellow Board members in cooperation with the Apprenticeship Branch, and in partnership with hundreds of people representing the interests of their respective trades.

The activities and agenda of this Board have increased substantially over the last four years. After proclamation of the new *Apprenticeship and Trades Qualifications Act* in 1999, we have progressed from an initial stage of planning and developing a process for appointing Provincial Trade Advisory Committees to devoting our time to address the needs and requests of Manitoba industries.

The Board will continue to encourage dialogue and feedback from Manitobans and from employers and employees in the apprenticeship training system. The Board will also make recommendations to you that are mindful of the Government of Manitoba's priorities regarding post-secondary education. With the assistance of our Provincial Trade Advisory Committees and the Apprenticeship Branch, the Board is committed to building and improving apprenticeship training and to preparing Manitobans for a bright and promising future.

On behalf of the Board, I would like to thank you for your support and for your attendance at our February 2003 meeting. We hope that you can join us again so that we can continue to keep you advised on the work that is taking place to enhance apprenticeship training in Manitoba.

Respectfully submitted,

Susan Hart-Kulbaba
Chair

To All Manitoba Apprenticeship Stakeholders:

On behalf of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board, I am pleased to present our fourth Annual Report for the year ending March 31, 2003.

As the newly appointed Chair of the Board, I was fortunate to step into a role in an organization where much of the groundwork had already been done. I came to work with a Board whose members were focused on activities that had been meticulously planned and prioritized.

I have assumed this position at a very exciting time when those involved with trades training in Manitoba are gearing up for two major events.

Next year, 2004, marks the 60th anniversary of Manitoba's *Apprenticeship and Trades Qualifications Act.* To celebrate this milestone as well as the provincial government's sponsorship of the three-day National Skills Competition that will be held in Winnipeg from May 27-30, 2004, the Apprenticeship Branch has contracted a marketing firm to coordinate promotional activities. The strategy will call on our industry sector partners to work with us to create increased awareness of skilled careers and to help us develop legacies that will position trades as lifelong career choices for young Manitobans.

As a preview of what partnerships can accomplish, in March 2003 Board members, the Apprenticeship Branch, Assiniboine Community College in Brandon, the Construction Association of Rural Manitoba, Manitoba Public Insurance Corporation and CanWest Equipment Dealers Association formed a marketing group to coordinate a Trade Pavilion at Brandon's Career Symposium. The 4,000 square foot pavilion featured interactive and informational displays and hands-on contests that attracted over 10,000 visitors and much attention from the media. All partners were enthusiastic about the success of the event and hope to stage the Trade Pavilion again next year.

I encourage you to become involved in apprenticeship training – be it participating in and providing sponsorship to a provincial marketing campaign or Skills competition, or by joining a Provincial Trade Advisory Committee (PTAC). We need your input and expertise to help make apprenticeship training one of Manitoba's first choice, post-secondary, career-training routes.

I want to emphasize that we will keep you informed of our agenda and the decisions we make through presentations at our annual Stakeholder meeting. We will also continue to post approved Board minutes and list Board and PTAC members on the Apprenticeship Branch web site at **www.gov.mb.ca/aet/apprenticeship/bd/cnews.htm**

Sincerely,

Susan Hart-Kulbaba
Chair

Table of Contents

Establishing Training Standards – Promoting a Skilled Workforce 1

Board Membership 1

Recognition of Previous Board Members 4

Projects Relating to Provincial Training Strategies 4

Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) 4

Aboriginal Apprenticeship Training 5

Alternate Program Delivery 6

Workplace Safety 6

Manitoba Apprenticeship Trades Training Update 7

Changes to Trade Regulations 7

Progress on Compulsory Certification 7

Motor Vehicle Trades 8

Electrical Trades 8

Changes to on-the-job Training 8

Appeal Hearings 9

Leadership Award 10

Requests for Trade Designations 10

Stakeholder Meeting 11

A Summary of the Board's Major Decisions and Activities 11

Provincial Trade Advisory Committees 12

Members of Provincial Trade Advisory Committees 13

Highlights of Provincial Trade Advisory Committee Reports 15

Board Participation on Interprovincial Organizations 17

Organizational Chart 18

A Summary of Performance Indicators 19

Apprenticeship Trades Training in Manitoba 21

Establishing Training Standards – Promoting a Skilled Workforce

Last year this Board's Annual Report, *Building Better Business – Developing Relevant Training* focused on the work that had been accomplished by the newly appointed Provincial Trade Advisory Committees. A total of 29 groups representing employer and employee apprenticeship trades training interests invested a considerable amount of time and expertise in reviewing trade regulations and training curricula. Their work resulted in recommendations that enabled the Board to implement a number of changes to improve training and to build a better business environment.

This year's Report, *Establishing Training Standards – Promoting a Skilled Workforce* builds on the partnership between the Board, PTACs and the Apprenticeship Branch and takes activities and accomplishments to the next level. During this fiscal year, the Board reviewed numerous PTAC recommendations. Several PTACs started working together to find common ground for technical training and cross over training credits.

Every recommendation the Board made to the Minister was done to raise the bar – to make apprenticeship training a viable and recognized standard of excellence. The ultimate goal is to add value to the work that people in the trades do, so that trades training will become an accepted and preferred way in which our youth can find rewarding and satisfying lifetime careers.

Board Membership

The Apprenticeship and Trades Qualifications Board is a legislated policy and regulatory body that represents employer, employee and public interest in the apprenticeship training system.

The Minister of Advanced Education and Training appoints Board members. The Board, in turn, appoints Provincial Trade Advisory Committees, from which it receives and reviews recommendations respecting trade regulations, training standards, examinations and certification requirements. The Apprenticeship Branch provides technical, administrative and financial support to the Board and PTACs.

The Board works in partnership with PTACs and with the Apprenticeship Branch to:

- advise the Minister about Manitoba's labour market requirements for skilled workers
- develop trade regulations and determine policy for issues related to regulation development
- determine training and certification requirements for designated trades
- consider designating new and different trades for apprenticeship training
- monitor and assess practical experience offered by employers in designated trades and technical training provided at educational institutions for those trades

The 13-member Board consists of a chairperson, five members representing the interests of employers, five members representing the interests of employees and two members representing public interest. The Executive Director of Apprenticeship and Trades Qualifications is an ex-officio, non-voting member and acts as the Secretary to the Board.

Board members are selected on the basis of their knowledge about designated trades and job skills requirements for specific sectors in the labour market and are appointed for terms of up to three years. Members serving for six consecutive years are ineligible for re-appointment to the Board until three years after the end of their last term.

The following individuals served on the Apprenticeship and Trades Qualifications Board between April 1, 2002, and March 31, 2003:

Member	Appointed as	Originating Industry	Appointment Term
Susan Hart-Kulbaba*	Chair	Manitoba Government Employees Union, Winnipeg	3 years ends 2005
John Schubert*	Vice Chair/ Employer Representative	McCaine Electric Limited, Winnipeg	3 years ends 2003
Marileen McCormick	Public Interest Representative	Centre for Aboriginal Human Resource Development, Winnipeg	3 years 2nd term ends 2005
Steave Bobiak	Public Interest Representative	Steave Bobiak Inspection Services, Brandon	3 years ends 2004
Suzann Sinclair	Employer Representative	Sinclair's Hairport, Dallas	3 years 2nd term ends 2005
Malcolm McKenzie	Employer Representative	Mining Association of Manitoba, Thompson	3 years ends 2005
Chuck Judd	Employer Representative	Jamieson Judd Ltd., Brandon	3 years 2nd term ends 2004

Member	Appointed as	Originating Industry	Appointment Term
Medric Comberbach	Employer Representative	Bristol Aerospace Limited (Magellan Aerospace Corporation), Winnipeg	2 years ends 2003
Dave Martin	Employee Representative	Manitoba Building and Construction Trades Council, Winnipeg	3 years 2nd term ends 2004
Dennis Wray	Employee Representative	CAW and Manitoba Federation of Labour, Winnipeg	2 years ends 2004
Patrick McDonnell	Employee Representative	Manitoba Government Employees Union, Winnipeg	3 years 2nd term ends 2003
Joe Miller	Employee Representative	IBEW Local 2085, Winnipeg	3 years ends 2003
Christine Kuehl*	Secretary/ Ex-offico Member	Acting Executive Director of Apprenticeship & Trades Qualifications, Apprenticeship Branch, Winnipeg	

Note: While this report covers a fiscal year ending March 31, 2003, Board members are appointed or reappointed in June. Susan Hart-Kulbaba was appointed Board Chair to replace Joyce Sobering and John Schubert took over the position of Vice Chair from Ron Tate. Christine Kuehl temporarily assumed the role of Secretary when the previous Executive Director, Dwight Botting, was promoted to the position of Assistant Deputy Minister for the Department.

Recognition of Previous Board Members

The Apprenticeship and Trades Qualifications Board would like to acknowledge the dedication, commitment and contributions of members on the Board whose terms expired at the end of June 2002. These individuals include:

- Joyce Sobering, Chair of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board from 1999-2002
- Ron Tate, Vice Chair of this Board from 1999-2002
- Dennis Decker, an employee representative nominated by Hudson Bay Mining and Smelting and the Manitoba Federation of Labour in Flin Flon. Dennis was transferred out of province and was unable to complete his appointed term
- Dwight Botting, Executive Director of Apprenticeship and Trades Qualifications and Secretary to the Board. In November 2002, Dwight was appointed the Assistant Deputy Minister of Training and Continuing Education, Manitoba Advanced Education and Training

Projects Relating to Provincial Training Strategies

Apprenticeship plays a significant role in Manitoba's labour market. While the Board and the Apprenticeship Branch respond to industry's requests for training needs, they also develop programming that is within the parameters of a number of major government initiatives. In addition to the Department's Training Strategy, these strategies include Aboriginal Education and Training, Northern Development and Youth initiatives.

The Board and the Apprenticeship Branch continue to evaluate the use of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) and are dedicated to encouraging innovative training delivery, including increased access to training in the north and in First Nations and Metis communities. The Board is also committed to working with other government departments to integrate workplace safety into training and to market apprenticeship training and trades careers to youth.

Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR)

Members of the Board and many of the PTAC Chairs attended a PLAR workshop in April 2002 to learn how PLAR can complement the apprenticeship training system and how it can be used in northern Aboriginal communities to assist individuals who want to enter apprenticeship training. At the event it was noted that recognition of prior learning through challenge exams for experienced workers is a long-standing practice that was originally developed to help employers monitor a mobile workforce.

The Apprenticeship Branch hired a consultant to examine how PLAR can assist Manitobans who want to work in the trades to gain recognition of their acquired skills and experience. Occupations with an immediate or impending skills shortage may benefit from PLAR as well as employment agencies that assess the credentials of immigrants.

After the consultant's preliminary report, the Board determined that PLAR should be implemented in Manitoba where it makes sense. It must also be verifiable in recognizing ability gained through previous experience.

The current PLAR initiative focuses on mature student policy and procedure. As well, a pilot project in the trade of Cook was initiated with the Centre for Education and Work, the Assembly of Manitoba Chiefs, Partners for Careers and the Aboriginal Single Window Initiative. The project, completed in September, recognized Cook apprentices for prior learning through a self-assessment of skills and experience.

Aboriginal Apprenticeship Training

Last fiscal year, the Board received a consultant's report assessing the outcomes of the Aboriginal Apprenticeship Training Initiative (AATI), a special regulatory provision for partial certification in the trades of Construction Electrician, Carpenter and Plumber. A Task Force then reviewed the report. As a result of this group's recommendations, the Board rescinded the AATI provisions from these trade regulations. In November, 2002, the Board appointed a six-person Aboriginal Apprenticeship Program Advisory Committee, with a mandate to promote and increase participation and employment in apprenticeship training in First Nations, Métis and Inuit communities. This committee, the first of its kind in Canada, reflects a continued relationship between the Province of Manitoba and Aboriginal communities to create a strong Aboriginal workforce through meaningful training and employment, and to expand career opportunities for Aboriginal youth both locally and outside their communities.

Members of the Aboriginal Apprenticeship Program Advisory Committee. Seated, left to right: Ernie Ettawakapow, Debbie Burka, Derrick Cook. Standing, left to right: Jamie Harper, Dale Beck, Everett Scott.

Individuals on this committee were chosen to serve terms of two or three years, based on their involvement with community-based apprenticeship training and their knowledge of training needs in Aboriginal communities. Debbie Burka (Peguis First Nation) is Chair of the Committee. Other members include Derrick Cook (Bloodvein First Nation), Dale Beck (Thompson – a certified Industrial Mechanic), Jamie Harper (St. Theresa Point First Nation – a certified Plumber), apprentice Carpenter Ernie Ettawakapow (Norway House First Nation) and apprentice Plumber Everett Scott (Pimicikamak Cree Nation).

The Board also approved upgrading initiatives that will help prepare potential Trades Qualification examination candidates who live in northern communities. This arrangement should increase the number of certified tradespeople of Aboriginal ancestry while adding to the diversity of training programs offered by Keewatin Community College's northern campuses. Training partnerships are also being explored with Manitoba Hydro to determine the availability of and requirements for pre-employment training courses on generating station development sites.

In anticipation of future northern development and ongoing education and training initiatives, the Apprenticeship Branch hired an Aboriginal Training Coordinator who works with staff at the Department's Employment Centre in Thompson. The Thompson office offers programs on skills assessments, academic upgrading, employment preparation and basic employability skills.

In the last year, the number of apprentices who have self-declared First Nation, Non-Status, Métis or Inuit ancestry increased by 41 per cent, from 504 in 2002 to 710 in 2003. This represents a 57 per cent increase overall since 1999/00, the baseline year for this measure.

Alternative Program Delivery

The Board encourages practical and innovative alternatives to the traditional "block release" delivery of technical training. For several years, on behalf of the Apprenticeship Branch, accredited training providers have successfully delivered day-release programs in the trade of Machinist and provided distance delivery module training in the trade of Pork Production Technician. For the trade of Lather (Interior Systems Mechanic), Assiniboine Community College in Brandon conducted technical training every second Friday and Saturday instead of delivering training in eight-weeks of full-time attendance.

Technical Training instructor Dan Molin (standing) reviews calculation theory with Bloodvein apprentices in the community classroom.

Last year, in a partnership between the Apprenticeship Branch, Aboriginal communities and Red River College and Keewatin Community College, community-based practical and technical training was offered in Peguis, Fisher Branch, Bloodvein and Norway House. The Aboriginal Peoples Television Network profiled the Bloodvein project, and Aboriginal Human Resources Development of Canada later recognized the training as a model "Best Practice."

In this community-based model of apprenticeship training, an on-site instructor delivered the theoretical training content in the community. The Apprenticeship Branch contracted the training delivery with Keewatin Community College and Red River College, and ensured that instruction and curriculum met industry standards. The communities provided the necessary practical experience, classroom, shop space, tools and equipment and lodging for the instructors. The Apprenticeship Branch, in consultation with the communities and colleges, also developed a cost formula to ensure a transparent and fair pricing process.

To date, nine Aboriginal communities sponsoring 131 apprentices have participated, primarily in the trades of Carpenter, Construction Electrician and Plumber. A total of 120 apprentices successfully completed their level of training. These on-site training programs have resulted in a further commitment to offer similar programming in at least six other remote and Aboriginal communities.

Workplace Safety

As a result of last year's public safety consultations that included a presentation by the Board, Manitoba Labour and Immigration released an action plan to change the *Workplace Safety and Health Act*. There is now a legal obligation for employers to provide safety training, including CPR and First Aid to employees.

Labour and Immigration has developed a promotional campaign that includes safety training material. The Board is committed to integrating safety training into apprenticeship training and will encourage training providers to use the materials as part of their shop programs. The Apprenticeship Branch will continue to work with Labour and Immigration to link workplace safety and health programming into its training programs.

Manitoba Apprenticeship Trades Training Update

Changes to Trade Regulations

Manitoba's trade regulations are being reviewed according to an approved workplan and to ensure that legislation meets requirements in the new *Act* and General Regulation. For most trades addressed to date, amendments have included an increase in academic prerequisites to Senior 4 and a review of the scope of each trade to conform to National Occupational Analysis standards. In 2002/03, Ministerial approval was given to amend and register the following trade regulations:

- Trade of Truck and Transport Mechanic
- Trade of Tool & Die Maker
- Trade of Cook
- Trade of Carpenter, a deletion of the AATI provision only
- Trade of Construction Electrician, a deletion of the AATI provision only
- Trade of Plumber, a deletion of the AATI provision only
- Trade of Sprinkler System Installer, formerly registered as Sprinkler and Fire Protection System Installer and now Manitoba's sixth compulsory certification trade

A regulation was approved for the newly designated trade of Concrete Finisher. The regulation requires three levels of training with 1200 hours of practical and technical training in each level.

Progress on Compulsory Certification

The Board has devoted considerable time to requests for and studies of compulsory certification for a number of trades including Construction Electrician, Industrial Electrician, Power Electrician, Ironworker, Sheet Metal Worker, Industrial Mechanic (Millwright) and Carpenter. While the Board, under the previous *Act*, had approved compulsory certification in principle for a number of trades, this current Board has a process to review the need for compulsory certification according to:

- the economic impact compulsory certification might have on Manitoba industry and individuals' livelihoods
- enhancement of public and worker safety
- consumer and environmental protection
- value added to the quality of work being offered to the public through uniform training and professional standards

As part of the process, the Branch may conduct an analysis of compulsory certification in the trade, commission feasibility studies and conduct public consultations.

In February 2003, the regulation for the Trade of Sprinkler and Fire Protection System Installer was amended to include a provision for compulsory certification. Individuals who perform work that comes within the regulated scope of the trade must be registered apprentices or certified journeypersons. The regulation trade name was changed to reflect the national "Red Seal" name of Sprinkler System Installer. Uncertified people who work in the trade and who meet work experience criteria have until February 23, 2004 to apply for a provincial Certificate of Qualification without examination (grandparenting). Tradespeople who work in a small portion of the trade must apply for an Exemption from Certification. Individuals who are employed in the residential sector or perform routine maintenance tasks do not require certification.

An analysis of the impact of compulsory certification on the Trade of Steamfitter/Pipefitter was completed. A new regulation with a compulsory certification requirement will likely be presented to the Minister for approval in the next fiscal year. Most people who work in this trade are certified so there should be a limited number of individuals who may want to grandparent for provincial certification.

Motor Vehicle Trades

In 2002, the Apprenticeship Branch hired a consulting firm to determine the feasibility of compulsory certification in the trades of Motor Vehicle Mechanic and Motor Vehicle Body Repairer. After an extensive survey, interviews and focus group studies with industry, stakeholders, other apprenticeship jurisdictions, employers and apprentices, the firm released its final report to the Board in September 2002. The report identified key issues that need to be addressed prior to implementing compulsory certification. These factors include consideration of exemptions for activities such as basic service or maintenance, emergency roadside service, specialized shops and/or for shops in specific geographic areas. The study also recommended expansion of, improved access to and greater flexibility in the delivery of technical training, harmonization of existing legislation, policies, penalties and enforcement activities. Uncertified tradespeople must also have opportunity and sufficient time to qualify for certification through the grandparenting process. The PTACs for both trades are reviewing the survey recommendations and are conferring with representatives in their respective industries.

Electrical Trades

The PTACs for the Trades of Construction Electrician, Industrial Electrician and Power Electrician are also reviewing the implications of compulsory certification on their trades. The process is complex since amendments to trade regulations cannot override licencing requirements in the *Electricians' Licence Act*. The Board and Apprenticeship Branch have met on several occasions with Department of Labour and Immigration representatives to determine how the *Electricians' Licence Act* can accommodate necessary adjustments.

In January 2003, representatives from the Board met with the Board of Electrical Examiners to review the scopes of the three electrical trades. The training standards have been modified for a common curriculum for Level 1 and may be feasible for Level 2. Common curriculum, if implemented, could benefit apprentices with networking opportunities and provide a good foundation for cooperative work between the trades.

A survey mailed to stakeholders in December 2002 indicated that most respondents favoured compulsory certification. However, the overlapping of tasks between the three trades and the affects compulsory certification will have on uncertified people currently working in these trades were identified concerns and will continue to be studied by the PTACs.

Changes to on-the-job Training

In March 2003, the Board recommended a clarification to the General Regulation regarding the practical training that apprentices receive from their employers. There is no definition of the word "journeyperson" in the *Act*. With the registration of the General Regulation in 2001, journeyperson was defined as a person who holds a valid Certificate of Qualification in a designated apprenticeship trade. Subsequently, a "designated trainer" was defined as an experienced tradesperson without journeyperson certification deemed qualified to supervise the work of and train an apprentice according to specific Manitoba trade regulations or under special circumstances.

As certification is a recognized standard of competency in a trade, and as almost 80 per cent of an apprentice's training occurs on the job, the Board recommended, and the Minister approved an amendment to the General Regulation. Effective April 1, 2003, all new applicants wanting to apprentice in a trade must work under the supervision of a certified journeyperson. Individuals currently registered as apprentices and being trained by uncertified tradespeople can continue in this training arrangement until March 1, 2006. Uncertified, but qualified designated trainers will be allowed to supervise apprentices in the trades of Cook, Concrete Finisher, Lather (Interior Systems Mechanic) and Pork Production Technician for a specified time frame. To ensure the sustainability of Aboriginal apprenticeship programs on First Nations reserves and in Métis communities, designated trainers may supervise new apprentices until March 1, 2006.

All employers and apprentices with agreements registered with the Apprenticeship Branch will be notified of the change to apprentice supervision and training. The Apprenticeship Branch will also facilitate upgrading courses for qualified, uncertified tradespeople who wish to become certified journeypersons.

Appeal Hearings

In February 2003, a new Appeals Procedure Regulation was registered that was designed to clarify and codify the functions of the Apprenticeship and Trades Qualifications Appeal Board. The Appeal Board operates independently from the Apprenticeship and Trades Qualifications Board and has the final authority to confirm, vary or rescind a decision made by the Executive Director of Apprenticeship and Trades Qualification, or to refer the decision back to the Executive Director for reconsideration. The Appeal Board does not have the authority to order a repeal of, amendment to, or change in the *Act* or a trade regulation.

The Minister of Advanced Education and Training appointed Joyce Sobering, former Chair of the Apprenticeship and Trades Qualifications Board, as Chair of the Appeal Board. For each hearing, the Appeal Board Chair invites an equal number of employee and employer representatives from the trade represented in the appeal application. Decisions eligible for appeal under the *Apprenticeship and Trades Qualifications Act* include:

- refusal to register an apprenticeship agreement
- refusal to grant credits
- suspension or cancellation of a registered apprenticeship agreement
- refusal to issue a Certificate of Qualification
- suspension or cancellation of a Certificate of Qualification
- refusal to issue a temporary permit

Decisions eligible for appeal under the Appeals Procedure Regulation include:

- refusal to renew an authorization to practice/renewable certificate
- cancellation or suspension of an authorization to practice/renewable certificate

During the 2002/03 year, the Appeal Board heard ten appeals over two days. Appellants included representation from the trades of Motor Vehicle Body Repairer, Hairstylist and Esthetician.

Leadership Award

At the Apprenticeship Branch's Tenth Annual Apprenticeship Awards Ceremony held on May 24, 2002, the Board Chair and the Minister presented awards to the highest achieving apprentices in 34 trades and recognized their employers' contributions.

Outgoing Board Chair, Joyce Sobering presents Botho Kramer with the Board's Leadership Award

On behalf of the Board, the Chair presented the Board's Annual Leadership Award to Botho Kramer, a certified member specialist for Commercial Air Conditioning, and an instructor who has taught the refrigeration and air conditioning program at Red River College for over 25 years.

The leadership award is given annually to an individual who exhibits outstanding leadership qualities in championing apprenticeship training in Manitoba. Nomination forms for the annual Leadership Award are available from the Apprenticeship Branch and must be submitted to the Board by the first Friday in March of each year.

Also at the Awards ceremony, the Minister thanked Board members whose terms of service had expired and presented each individual with an award. These individuals included Board Chair Joyce Sobering, Vice Chair Ron Tate, and former Board members Brian Baker, Kristina Porturica, Jim Clark, Peter Klein and Bryon de Baets.

Requests for Trade Designation

The Board has a designation process for new apprenticeship trades. Industry sector groups work with Apprenticeship staff to prepare a "Request for Trade Designation" package to present to the Board for review. The following occupations have been studied or are being considered for designation:

- Aircraft Maintenance Journeyperson ("S") Structures
- Industrial Sewing Machine Mechanic
- Insulator (Heat & Frost) – a PTAC was appointed to develop a regulation for this trade
- Maintenance Technician-individuals interested in designation were asked to form an Industry Working Group and begin the required preliminary work to determine if sufficient demand exists to create an apprenticeship trade
- Occupations in Information Technology
- Powerline Technician – Comstock International and Hudson Bay Mining & Smelting have expressed interest in designating this Red Seal trade as a Manitoba apprenticeship trade
- Recreational Vehicle Mechanic – a PTAC was appointed to begin the process for this trade

Stakeholder Meeting

On November 12, 2002, the Board held its third annual Stakeholder meeting and outlined its accomplishments to date and its priorities for the upcoming year. Approximately 75 people representing PTACs, training providers and industry associations attended.

The 2001/02 Annual Report and PTAC Reports were distributed to those in attendance. In an exit survey, attendees indicated that the Board Chair and Executive Director's presentations provided a good overview of provincial and national initiatives and issues. The Board encourages two-way dialogue and as a result of feedback from those who attended, future sessions will address the following topics:

- recognition of foreign credentials and updates on PLAR
- alternate training delivery methods
- compulsory certification and emerging trade designation

The next meeting is planned for November 2003.

A Summary of the Board's Major Decisions and Activities

During the 2002/03 fiscal year the Board met ten times and made a number of key decisions and recommendations including:

- appointments of four additional PTACs, bringing the total number of committees to 33
- approval of technical training standards for the Trade of Cook that modified the time at school from three levels (1600 hours including eight weeks of technical training) to two levels (2700 hours including 12 weeks of technical training over two 18-month periods)
- amendments to Board By-Laws that define policy for Board and PTAC membership, meetings, processes for stakeholders who wish to make presentations to the Board and PTACs, and further clarification of the appointments, roles and responsibilities of PTAC Chairs
- approval of training guides for employers and for supervising journeypersons
- approval of practical and technical training standards for the trades of Cook, Crane & Hoisting Equipment Operator (Branch 1 - Mobile Crane), Construction Electrician and Tool & Die Maker. This brings the total portfolio production to 11 including the completed portfolios for the trades of Carpenter, Motor Vehicle Mechanic, Pork Production Technician, Ironworker, Hairstylist, Machinist and Power Electrician. Training standards are developed with the direct participation of the PTACs and include definitions for the scope of a trade, review or development of the trade's occupational analysis, development of both the technical training curriculum and Practical Training Record Book
- approval to move the provincial examination for the Gas "B" licence for the Trade of Refrigeration & Air Conditioning Mechanic from the end of Level 3 to the end of Level 2
- approval of a policy to recognize the contributions of Board and PTAC members who complete their appointed terms of service

Other activities included:

- attendance at the Department's PLAR workshop in April
- participation in the second annual Tri-College Apprenticeship Forum held at Red River College, June 13, 2002. The Board Chair and Motor Vehicle Mechanic PTAC Chair joined a panel discussion to explain the roles of the Board and PTACS. As a result of feedback and questions regarding technical training, the Board invited program deliverers and instructors from all three colleges to attend the December Board meeting to discuss curriculum concerns and training delivery issues
- the Board Chair and Branch staff met with the Motor Vehicle Mechanic Chair to review long and short term changes to the trade's curriculum including the addition of First Aid/CPR to technical training
- the Board Chair hosted a meeting with PTAC Chairs in October to discuss topics including the "six-year rule" for individuals serving on a PTAC, dissolution of the AATI program and proposed changes to the Board By-Laws affecting the operation of PTACs
- the Board Chair and the Branch's PLAR Coordinator met with the Minister's Committee on Qualifications Recognition to review progress on recognition of foreign credentials and to present the PLAR practices used as assessment within the Apprenticeship Branch

Provincial Trade Advisory Committees

Since April 1, 2002, the Board appointed four new PTACs for the trades of Bricklayer, Landscape Technician, Painter & Decorator and Motor Vehicle Body Repairer. Of Manitoba's 52 designated apprenticeship trades, there are now 33 advisory committees representing 35 trade areas.

Chair Susan Hart-Kulbaba presents Bill Leake, outgoing member of the Sprinkler System Installer PTAC, with a service recognition gift.

Each committee consists of an equal number of employer and employee representatives, and a chairperson appointed to serve terms to a maximum of six years. Each committee must meet at least once a year to review its trade regulation, curriculum and practical experience component.

At the Board's December meeting, individuals whose terms of service had expired in June 2002 were recognized for their contributions to their committees and trade. The Board formally thanked the following 19 individuals for their commitment to training and dedication to improving curriculum for their trades:

- Rob McCormick – Aircraft Maintenance Journeyperson PTAC
- Leonard Terrick – Chair of the Carpenter PTAC
- Lloyd Batten – Carpenter PTAC
- Louis Rodriguez – Cook PTAC
- Laurent Fontaine – Crane & Hoisting Equipment Operator PTAC
- Raymond Janisch – Farm Equipment Mechanic PTAC
- Marcelle Sheldon – Hairstylist PTAC
- John Carriere – Heavy Duty Equipment Mechanic PTAC
- John Klassen – Heavy Duty Equipment Mechanic PTAC
- Al Valentin – Machinist/Tool & Die Maker PTACs
- Lloyd Gross – Motor Vehicle Mechanic PTAC
- Ed Malawaski – Power Electrician PTAC
- Michael Andryo – Refrigeration & Air Conditioning Mechanic PTAC
- Ernie Shemeluk – Refrigeration & Air Conditioning Mechanic PTAC
- William Sutyla – Refrigeration & Air Conditioning Mechanic PTAC
- Bruce Harris – Sheet Metal Worker PTAC
- Ralph Kubic – Sheet Metal Worker PTAC
- Robert Ash – Sprinkler System Installer PTAC
- Bill Leake – Sprinkler System Installer PTAC

Many individuals will leave their PTAC positions in June 2003 because their terms of service expire. The Board actively recruits qualified people to serve on PTACs. The Board continues to seek nominations for Manitoba's remaining apprenticeship trades and is compiling names of qualified candidates to serve on Industry Working Groups.

Individuals interested in serving on a PTAC can contact the Apprenticeship Branch for an application. Each January, nomination packages are mailed to organizations that have previously sponsored committee members asking for their continued support or for new nominations.

Members of Provincial Trade Advisory Committees serving in 2002/03

Aircraft Maintenance Journeyperson

Leslie Mack (Chair)
Allen Barrett
Paul Einarson
Paul Gibson
Tony Hannan
Ed Ratzlaff
Leon Woychuk

Bricklayer

Harry Laarveld (Chair)
Nick Bogovic
Karl Heymann
John Stiles
Mark Zabundy

Cabinetmaker

Norm Falk (Chair)
William Howell
Udo Schmitz
Michael Watson

Carpenter

Travis Paul (Chair)
Merdo McKay
Steven Rosteski
Gary Skakun
Rod Wiebe
David Wilson

Concrete Finisher

Wally Rooke (Chair)
Ted Horbaty
Randall Klassen
Jeffrey Anders
Mario Costantini

Construction Electrician

Barry Pawulski (Chair)
Algi Kaslauskas
Robert Mark
Frank Nedecky
Darryl Pastula
Ken Smith
Bruce Storseth

Cook

Denis Bonnefoy (Chair)
Peter Ecker
Denise Friesen
Stephen Kletke
Michael Lummerding
Geoffrey Mackay
Scot McTaggart
Bernard Mirlycourtois
Matt Otten

Crane & Hoisting Equipment Operator

Jim Murphy (Chair)
Maurice Favreau
Mel Gregory
Randy Gushulak
Lloyd Johnson
Kenneth Neumann
Dwight Thacker

Esthetician/ Electrologist

Bren Murray (Chair)
Leslie Doucette
Adriana Hiebert
Joelle Hurley
Michelle Kaminiski
Carole Kowalson
Lesley Kwiatkowski-Dickson
Simone Scott-Simosko
Tanya Sokolowski

Farm Equipment Mechanic

Bert Gregoire (Chair)
Jeffrey Burak
Daryl Gross
Terry Grandmont
Donald Lavich
Ross Nichol
Harold Trefiak
Roger Vermette

Hairstylist

John Unger (Chair)
Mark Braun
Judy Campbell
Angela Doherty
Al Edmondson
Alvin Giesbrecht
Josef Jarigen
Harold Johnson
Daniel Man
June Penner
Kristina Poturica
Tony Scarpino

Heavy Duty Equipment Mechanic

Scott Hodkinson (Chair)
Eric Anderson
Garry Asher
Brian Clerihew
Jim Deeley
Brett Hachkowski
Robert Senkbeil

Industrial Electrician

Brent Charron (Chair)
Steve Gogo
Terry Hollett
Norm Ilchyna
Brian McDougall

Industrial Mechanic (Millwright)

Bruce Wachal (Chair)
Floyd Agerbak
Dale Beck
Marcel Brissette
Peter Hellsten
Jason Pearce
Barry Ponee

Landscape Technician

Keith Lemkey (Chair)
Craig Fordyce
Ken Land
Jack Lubinski
Ian Corne (replaced by Bruce Jasperson)

Lather (Interior Systems Mechanic)

Len Jackson (Chair)
Arnold Graham
Rick Kippen
Anthony Madden
Thomas Robson

Ironworker

Ken Penner (Chair)
Linda Cwiak
Victor Becker
Brian Johnson
Perry Bernier

Machinist/Tool & Die Maker

Harold Homuth (Chair)
Rob Buyer
Georgette Lang
Gerry Plante
Herman Sawatzky

Motor Vehicle Mechanic

Gregory Ware (Chair)
Chad Berg
Philip Fitzpatrick
Al Gordon
Jim Lyons
Guy Sinclair
Manfred Wicht

Motor Vehicle Body Repairer

Dave Mack (Chair)
George Dyck
Steven Freund
Dan Kosc
Robert Marcoux
Robert Michalyshyn
Craig Zieske

Painter & Decorator

John Sedor (Chair)
Wayne Benson
Abe Friesen
Gerald Hince
Donald Moulden
Mike Richels
Ed Zacharisas

Plumber

John Moore (Chair)
Mark Klymkiw
Brad Marr
Dave Yallits

Pork Production Technician

Mark Milne (Chair)
Carol Martens
Darcy Pauls
Syndee Thibert
Mike Valks

Power Electrician

Wayne Wittmeier (Chair)
Ray Brennan
Rick Fowler
Len McLure
Dean Ross
William Tate
Chris Zolondek

Refrigeration & Air Conditioning Mechanic

William Taylor (Chair)
Brian Baker
John Moore
Cal Morrow
Tom Jackson
Robert Syrota
Guido Uebel

Roofer

Leo Paul Lansard (Chair)
Derek Diddens
Dan Nosaty
Arnold Otto
Rod Richard

Sheet Metal Worker

William Sutyla (Chair)
Larry Boyko
Michael Forgala
Arnold Otto
Jim Young

Steamfitter/ Pipefitter

William Leake (Chair)
Leo Gratton
John Moore
Murray Hedley
Andy Tremorin

Sprinkler System Installer

John Moore (Chair)
James Bryden
Alain Rivard
Randal Skromeda
Norbert Tanguay

Transport Trailer Mechanic	Truck and Transport Mechanic
Jim Beamish (Chair)	Robert Olfert (Chair)
Vince Loewen	Don DeVisser
Bruce Probetts	Douglas Haimes
John Toset	Randall Reimer
Jim Schwab	Daryl Tesarowski
	Daniel Unrau
	Conrad Wilkinson

Highlights of Provincial Trade Advisory Committee Reports

As required in the Board By-Law, all PTACs must meet at least once a year and the Chair of each PTAC must prepare a report to the Board. During the 2002/03 fiscal year, most PTACs averaged two to three meetings while the trades of Motor Vehicle Mechanic, Power Electrician, Transport Trailer Mechanic, Heavy Duty Equipment Mechanic and Motor Vehicle Body Repairer each held five meetings. There were a total of 96 PTAC meetings and 58 meetings with various Industry Working Groups to facilitate the program development process.

At a graduation ceremony recognizing the first journeypersons in the Trade of Pork Production Technician, Ted Muir, General Manager of the Manitoba Pork Council, presents Linda Van de Bruinhorst-Van Dorp with her Certificate of Qualification.

Several PTACs continued to review their trade regulations. Many groups that completed this process are now focusing their efforts on a review of program content, practical and technical training standards and materials. Other committees reviewed current interprovincial examinations and developed/validated examination questions.

Regulation and compulsory certification work completed by PTACs have been reported elsewhere in this Report. In addition to curriculum and examination review, the following is a brief synopsis of information submitted in PTAC reports to the Board:

- representatives from the Truck & Transport Mechanic, Heavy Duty Equipment Mechanic and Farm Equipment Mechanic PTACs and college training instructors formed a working group to develop common curriculum for Level 1 apprentices. PTAC representatives also developed a course and unit outline for other levels of technical training
- the Construction Electrician, Industrial Electrician and Power Electrician PTACs met to establish a common core curriculum for Level 1 of apprenticeship training
- the Esthetician/Electrologist PTAC nominated an Industry Working Group to develop technical training and update their facility accreditation checklist. Members also reaffirmed removal of the off-site or distance supervision from their trade regulation. Apprentices who are registered to train under distance supervision provisions must complete their training by June 30, 2004

- members of the Hairstylist PTAC, the Apprenticeship Branch and the Program Development Branch of the School Programs Division are working together to align the Senior Years hairstylist program's 12 option credits with the 1400 hours of technical training required by this trade regulation
- in September 2002, members of the Cook PTAC were involved in a pilot PLAR project to evaluate the skills and work experience of selected First Nations and Métis people who were employed as cooks. These apprentices and their employers completed skills assessments that counted as credit towards completion of Level 1 apprenticeship training. The PTAC also held accreditation workshops with college and Senior Years instructors
- the Carpenter PTAC reviewed and revised the Level 3 placement examination Table of Specifications. The group explored new ways to pilot PLAR-related services particularly for candidates who challenge certification through the Trades Qualification process
- the new PTAC for the trade of Cabinetmaker developed new technical training standards in accordance with the Board-approved curriculum model to meet National Occupational Analysis (2000) requirements for the trade. These standards include computer-related changes that affect training requirements for drafting/design and machinery control. The committee also did groundbreaking work to develop rationale statements in instructional unit outlines and explored ways to strengthen the on-the-job teaching/learning capacity of existing tradespeople
- the Ironworker PTAC reviewed the relocation of technical training from Keewatin Community College in The Pas to a facility provided by Red River College, and was actively involved in the selection of appropriate textbooks and in the recruitment and orientation of a new instructor
- the first group of new journeypersons qualifying through Trades Qualification in the trade of Pork Production Technician received Certificates of Qualification at a ceremony hosted at the Manitoba Pork Council's office in May 2002
- the Tool & Die Maker PTAC recommended that four levels of new technical training be implemented in September 2002 and that the technical training for Level 4 be increased by one week to nine weeks
- members from the combined Machinist/Tool & Die Maker PTAC and industry representatives met a number of times to determine whether there was sufficient criteria to establish Computerized Numerical Control (CNC) Machinist as a designated trade
- members of the Motor Vehicle Body Repairer PTAC and the Apprenticeship Branch met with instructors from Red River College to initiate interim revisions to the curriculum format, assessment practices and mark reporting. Extensive revisions were also made to the Trades Qualification practical examination. The committee will begin curriculum development and revisions to the interprovincial exam early in the next fiscal year
- the Chairs of the Refrigeration & Air Conditioning Mechanic and Sheet Metal Worker PTACs met to determine the feasibility of designating a new trade in the Residential Heating, Ventilation and Air Conditioning (HVAC) field

The Board thanks all PTACs for embracing their trade's challenges and goals and for working so hard during this last year. A synopsis of the PTAC Annual Reports is available from the Apprenticeship Branch or on the Apprenticeship web site at **www.gov.mb.ca/aet/apprenticeship/bd/cnews.htm**

Board Participation on Interprovincial Organizations

The Board was represented on three major interprovincial committees in 2002-2003.

Canadian Apprenticeship Forum (CAF)

Membership consists of Apprenticeship Board Chairs, representatives from the Canadian Council of Directors of Apprenticeship (CCDA) and representatives from national labour organizations, the business community, equity groups and the education sector. CAF's mandate is to promote apprenticeship training across Canada and develop products required to train a skilled workforce.

CAF is managing three major projects:

- a study to determine accessibility to apprenticeship and removal of barriers to training
- development of a national inventory of existing apprenticeship programs and projects
- management of a national marketing campaign to promote apprenticeship and skilled careers

In May 2002, as part of a cross-Canada survey, a consultant led a workshop in Winnipeg with stakeholders from the colleges and industry to discuss the inventory project, its uses and content. Two Apprenticeship Branch staff and two Board members participated in the day-long event to assess the development of a web site-based information system suitable for trainers and for potential apprentices.

CAF's Ottawa-based Executive Director attended a meeting with Board members, industry representatives and Apprenticeship Branch staff to outline a proposed three-year national marketing partnership with Skills Competéncies Canada. The federal government will provide funding for this campaign to promote skilled trades careers on a nation-wide basis.

Also in May 2002, the Board Chair, a Board member, the Executive Director and 16 other Manitoba delegates attended the CAF-sponsored biennial Apprenticeship Conference in Vancouver. The next conference will take place in Halifax in June 2004.

For updates and information on CAF initiatives, check the web site at **www.caf-fca.org**

Interprovincial Alliance of Apprenticeship Board Chairs (IPA)

Now in its sixth year, this national organization works to improve interprovincial co-operation in the apprenticeship system and to support interprovincial standards for apprenticeship training and certification. Manitoba's Board Chair was appointed to serve on the CAF conference committee as the IPA representative.

Canadian Council of Directors of Apprenticeship (CCDA)

The CCDA is comprised of Directors of Apprenticeship from all Canadian jurisdictions and Chairs of Apprenticeship Boards. The CCDA manages a variety of activities from ensuring that Red Seal products meet acceptable industry standards and established guidelines to overseeing dispute resolution. One of the CCDA's major initiatives is the Interjurisdictional Computerized Examination Management System (ICEMS) project. ICEMS will house a bank of secure, bilingual Red Seal examination questions available in print and on-line for use throughout the country.

The Board Chair and the Executive Director attended a joint CCDA and IPA meeting in Halifax in May 2002. Presentations included an update on the trades with National Occupational Analyses (NOAs) that will be reviewed in the next year as well as federal initiatives that will focus on post-secondary education, immigration and skilled trades. Manitoba has hosting responsibilities for the NOAs and Red Seal examinations for the trades of Automotive Painter, Motor Vehicle Body Repairer, Hairstylist, Steamfitter/Pipefitter, Truck Trailer Repairer,Tool & Die Maker, Industrial Mechanic and Lather. The Apprenticeship Branch will also lead item bank development workshops for the trade of Lather (Interior Systems Mechanic).

*The CCDA is vested by the FLMM with responsibilities for Labour Market matters and is mandated to encourage standardization of provincial/territorial training and certification programs, and to provide skilled workers with greater mobility across Canada.

In 2002/03, 1545 new apprenticeship agreements were registered with the Apprenticeship Branch. At the end of 2002/03 there were 4,964 active apprenticeships registered in the system. This represented an increase of 9.5 per cent over 2001/02 and a 56 per cent increase over 1997/98, the base year. The number of female apprentices increased 31 per cent this year, from 567 to 747. Women constitute 15 per cent of all apprentices, largely due to their participation in the trades of Hairstylist, Esthetician, Cook and Pork Production Technician.

Canadian Council of Directors of Apprenticeship (CCDA)

The CCDA is comprised of Directors of Apprenticeship from all Canadian jurisdictions and Chairs of Apprenticeship Boards. The CCDA manages a variety of activities from ensuring that Red Seal products meet acceptable industry standards and established guidelines to overseeing dispute resolution. One of the CCDA's major initiatives is the Interjurisdictional Computerized Examination Management System (ICEMS) project. ICEMS will house a bank of secure, bilingual Red Seal examination questions available in print and on-line for use throughout the country.

The Board Chair and the Executive Director attended a joint CCDA and IPA meeting in Halifax in May 2002. Presentations included an update on the trades with National Occupational Analyses (NOAs) that will be reviewed in the next year as well as federal initiatives that will focus on post-secondary education, immigration and skilled trades. Manitoba has hosting responsibilities for the NOAs and Red Seal examinations for the trades of Automotive Painter, Motor Vehicle Body Repairer, Hairstylist, Steamfitter/Pipefitter, Truck Trailer Repairer,Tool & Die Maker, Industrial Mechanic and Lather. The Apprenticeship Branch will also lead item bank development workshops for the trade of Lather (Interior Systems Mechanic).

Manitoba's Apprenticeship System Organizational Chart

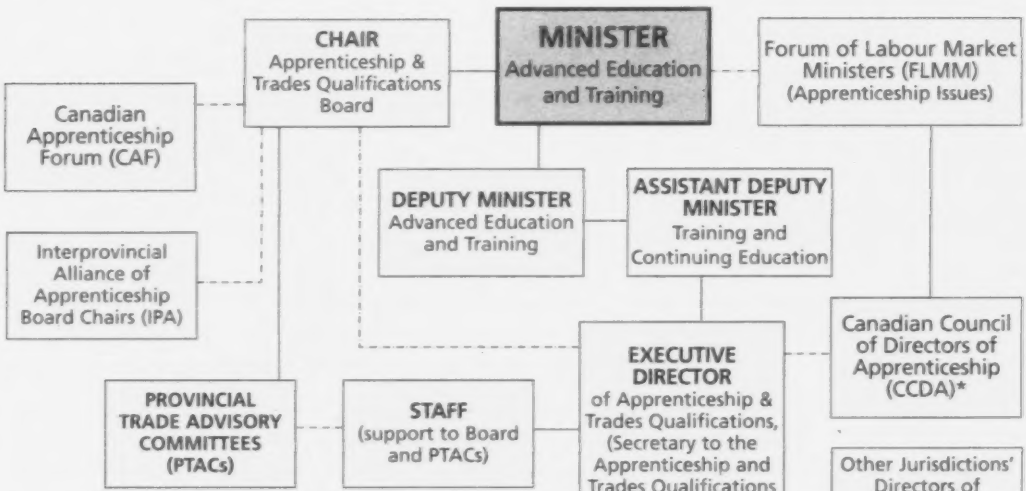

*The CCDA is vested by the FLMM with responsibilities for Labour Market matters and is mandated to encourage standardization of provincial/territorial training and certification programs, and to provide skilled workers with greater mobility across Canada.

In 2002/03, 1545 new apprenticeship agreements were registered with the Apprenticeship Branch. At the end of 2002/03 there were 4,964 active apprenticeships registered in the system. This represented an increase of 9.5 per cent over 2001/02 and a 56 per cent increase over 1997/98, the base year. The number of female apprentices increased 31 per cent this year, from 567 to 747. Women constitute 15 per cent of all apprentices, largely due to their participation in the trades of Hairstylist, Esthetician, Cook and Pork Production Technician.

A Summary of Performance Indicators

Active Apprentices

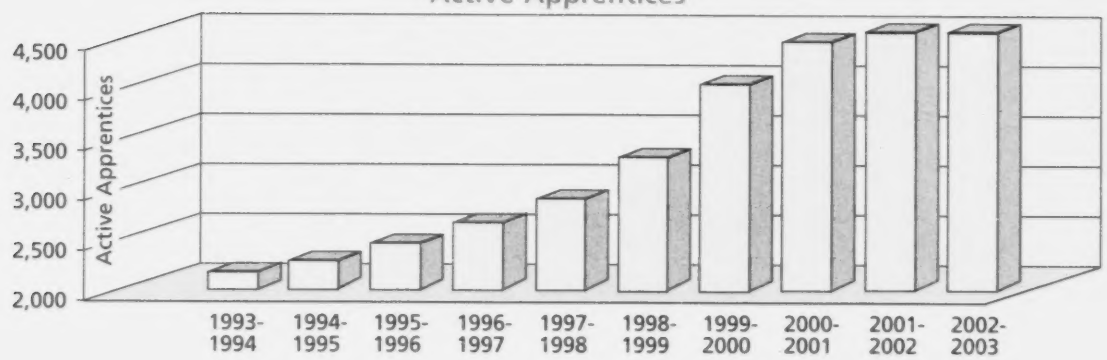

New Registrations (Annual)

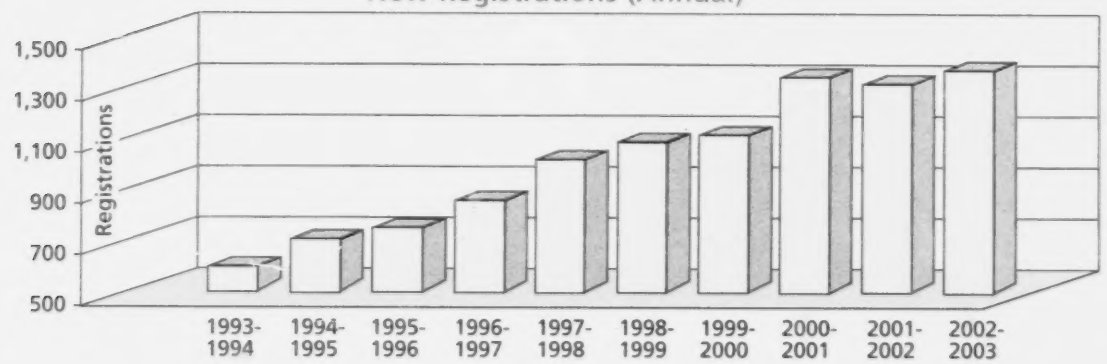

Apprentices Receiving Technical Training

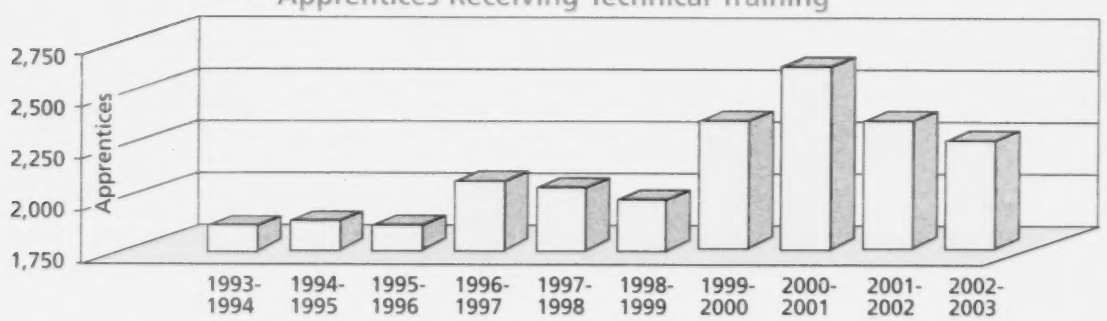

Certificates of Qualification Conferred - Annual

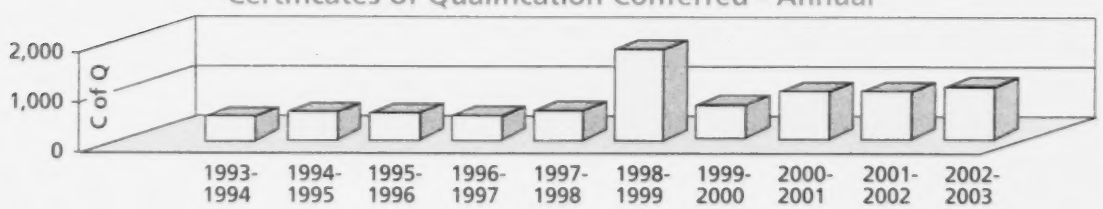

Certificates of Qualification Conferred - Detailed Annual

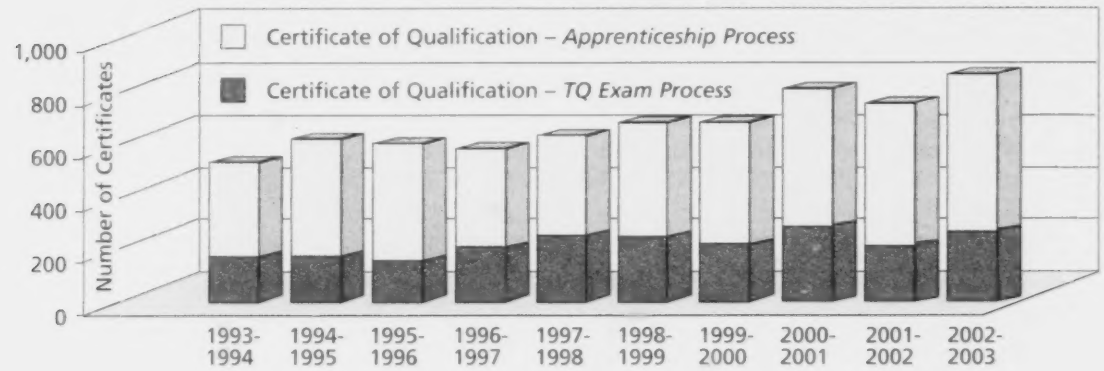

Certificates of Qualification - Type by Percentage of Total

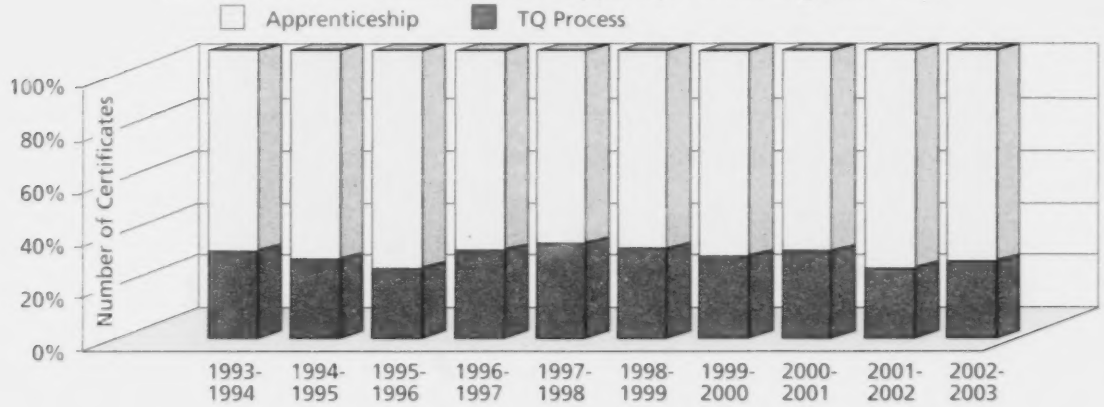

Detailed Annual

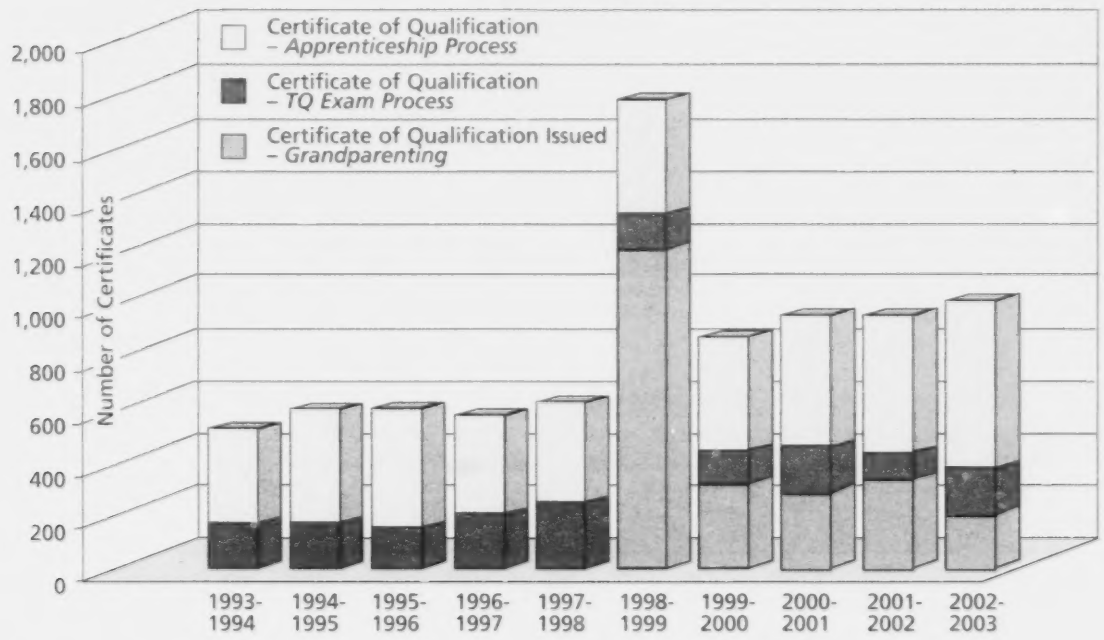

Apprenticeship Trades Training Requirements in Manitoba (as of March 2003)

Provincially Certified Trade	*Levels*	*ANNUAL (LEVEL) REQUIREMENTS*		
		Total Hours (on-the-job & technical training)	*Technical Training (Weeks)*	*Delivered by*
Industrial				
Boilermaker •	3	1600	6-6-6-6	RRC
Electric Motor Winder •	4	1800	8-8-8-8	SAIT
Industrial Electrician •	4	1600	10-8-8-10	KCC
Industrial Instrument Mechanic •	4	1600	10-10-10-10	NAIT, SAIT, SIAST
Industrial Mechanic (Millwright) •	4	1600	8-8-7-6	KCC
Industrial Welder •	3	1600	8-8-8	KCC
Machinist •	4	1800	9-8-8-4	RRC
Miner	3	1600	Certificate Only	
Mould & Pattern Maker	4	1800	8-8-8-8	RRC
Power Electrician	4	1600	6-8-10-9	RRC
Steel Fabricator •			Certificate Only	
Tool & Die Maker •	4	1800	9-8-8-9	RRC
MECHANICAL				
Automotive Machinist	Under Development			
Aircraft Maintenance Journeyperson	4	1800	9-9-9-9	SATTC
Farm Equipment Mechanic •	4	1800	8-8-6-4	ACC
Heavy Duty Equipment Mechanic •	4	1800	8-8-6-4	ACC
Motor Vehicle Body Repairer				
-Painter •	2	1800	6-5	RRC
-Repairer •	4	1800	7-6-7-6	RRC
Motor Vehicle Mechanic •	4	1800	8-8-6-5	RRC, ACC
Refrigeration & Air Conditioning Mechanic*				
-Commercial •	5	1800	9-9-7-7	RRC
-Residential	4	1800	9-9-7	RRC
Transport Trailer Mechanic •	3	1800	8-8-8	RRC
Truck & Transport Mechanic •	4	1800	8-8-6-4	RRC, ACC
Truck Transport Operator	Under Development			
CONSTRUCTION				
Bricklayer •	4	1200	8-6-6	RRC
Cabinetmaker •	4	1600	8-8-8-8	RRC
Carpenter •	4	1800	8-8-8-8	RRC, ACC, KCC
Concrete Finisher •	3	1200	4-4	SAIT
Construction Electrician •	4	1800	8-8-8-10	RRC, ACC
Crane & Hoisting Equipment Operator*				
-Mobile Crane Operator •	3	1700	12-9-2	RRC
-Boom Truck Hoist Operator (over 13,600 kg)	2	1250	6-8	RRC

Provincially Certified Trade	Levels	ANNUAL (LEVEL) REQUIREMENTS		
		Total Hours (on-the-job & technical training)	Technical Training (Weeks)	Delivered by
-Boom Truck Hoist Operator (7300-13,599 kg)	2	800	6-8	RRC
-Boom Truck Hoist Operator (under 7300 kg)	2	800	6-8	RRC
-Tower Crane Operator	2	1500	Under Development	
Glazier •	4	1800	6-6-6-6	SAIT
Ironworker •	3	1800	8-8-8	RRC
Landscape Technician	4	1500	8-9-9-9	RRC
Lather (Interior Systems Mechanic) •	4	1800	Under Development	
Mechanical Systems Testing & Balancing			Under Development	
Painter & Decorator •	4	1600	6-6-6-6	RRC
Plumber •	5	1800	10-9-7-4	RRC, ACC
Roofer •	3	1200	Under Review	
Sheet Metal Worker •	4	1800	8-8-8-6	RRC
Sheeter/Decker/Cladder			Under Development	
Sprinkler System Installer* •	4	1700	7-7-7	RRC
Steamfitter/Pipefitter •	5	1800	9-8-7-5	RRC
SERVICE				
Baker •			Under Development	
Consumer Electronics Technician •			Under Development	
Cook •	2	2700	12-12	RRC, KCC
Esthetician*/**				
-Nail Technician	1	1000 hrs.	400 hrs.	Various MB locations
-Skin Care Technician	2	1100 hrs.	800 hrs.	
Electrologist */**	1	1000 hrs.	500 hrs.	Various MB locations
Floorcovering Installer •			Under Development	
Hairstylist*/** •	2	1500	1400 hrs.	Various MB locations
Partsperson •	3	1800	8-8-6	SIAST
Pork Production Technician	2	1800	185 hrs.	ACC,various locations
Major Appliance Service Technician •			Under Development	

• *Denotes Manitoba provincially certified trades with "Red Seal" (interprovincial) certification status.*

* *Compulsory apprenticeship or a Certificate of Qualification is required to work in these trades.*

** *Institutional training is required before apprenticeship. Total annual hours are on-the-job ONLY.*

Institutions providing apprenticeship technical training

Note: *Technical training classes to apprenticeship standards are purchased by the Apprenticeship Branch from the following training providers:*

ACC	Assiniboine Community College, Brandon
KCC	Keewatin Community College, The Pas
NAIT	Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton
RRC	Red River College, Winnipeg
SAIT	Southern Alberta Institute of Technology, Calgary
SATTC	Stevenson Aviation Technical Training Centre (Southport), Portage la Prairie
SIAST	Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Moose Jaw/Saskatoon

La Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle

Rapport annuel 2002-2003

Établir

des normes en matière de formation

Promouvoir

une main-d'œuvre qualifiée

L'apprentissage

Un partenariat favorisant la formation dans l'industrie

Manitoba

Bâtir l'avenir

Pour obtenir d'autres exemplaires :

Direction de l'apprentissage
Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba
401, avenue York, bureau 1010
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0P8
Téléphone : (204) 945-3337
De l'extérieur de Winnipeg, composer sans frais :
1 877 978-7233

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bureau 156
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

À Son Honneur
Monsieur Peter M. Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur le quatrième rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

C'est avec respect, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, que je vous soumets ce document.

La ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle,

Diane McGifford

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle
Palais législatif, bureau 156
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le quatrième rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Étant donné qu'en juin 2002, j'ai été nommée par votre bureau présidente de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle, je suis heureuse de présenter le travail qui a été accompli grâce aux efforts de mes consœurs et confrères de la Commission en collaboration avec la Direction de l'apprentissage, et en partenariat avec des centaines de personnes qui représentent les intérêts de leurs métiers respectifs.

Les activités et le programme de la Commission se sont beaucoup intensifiés au cours des quatre dernières années. Depuis la proclamation, en 1999, de la nouvelle *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle*, nous en sommes finalement venus à nous consacrer aux besoins et aux demandes de l'industrie manitobaine après une phase initiale de planification et d'établissement d'un processus visant à nommer des Comités consultatifs provinciaux des métiers.

La Commission continuera d'encourager, au sein du système de formation en apprentissage, le dialogue et l'obtention d'une rétroaction de la part des Manitobains qu'elle a nommés et de celle des employeurs et des employés. La Commission vous fera également des recommandations qui prennent en considération les priorités du gouvernement du Manitoba en matière d'enseignement postsecondaire. Avec l'aide des Comités consultatifs provinciaux des métiers et de la Direction de l'apprentissage, la Commission s'est engagée à renforcer et à améliorer la formation en apprentissage, ainsi qu'à préparer la population manitobaine à un avenir prometteur.

Au nom de la Commission, je tiens à vous remercier de votre appui et de votre présence à notre réunion de février 2003. Nous espérons que vous pourrez de nouveau vous joindre à nous, de sorte qu'il nous sera possible de vous tenir au courant du travail effectué en vue d'améliorer la formation en apprentissage au Manitoba.

C'est avec respect, Madame la Ministre, que je vous soumets ce rapport.

La présidente,

Susan Hart-Kulbaba

DESTINATAIRES : Tous les intervenants en apprentissage du Manitoba

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle, le quatrième rapport annuel de celle-ci, pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

En tant que nouvelle présidente de la Commission, j'ai eu la chance d'arriver dans l'organisation à un moment où la plus grande partie du travail de préparation avait été réalisé. Les membres de la Commission se concentraient sur des activités qui avaient déjà été méticuleusement planifiées et classées par ordre de priorité.

J'ai assumé cette fonction à un moment très intéressant, soit celui où les personnes qui jouaient un rôle dans la formation dans les métiers au Manitoba se préparaient à tenir deux événements importants. Tant à l'échelle nationale que provinciale, conscientes que le nombre de gens de métiers qualifiés est sujet à des variations, beaucoup d'organisations partagent des idées et des exemples de réussite, et collaborent à la mise au point de programmes en vue d'inciter la jeunesse à faire carrière dans des métiers.

L'année 2004 marquera le 60e anniversaire de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle* du Manitoba. Pour célébrer cette étape, ainsi que le parrainage de Compétences Manitoba Canada par le gouvernement provincial, événement qui se tiendra à Winnipeg pendant trois jours soit du 27 au 30 mai 2004, la Direction de l'apprentissage a conclu un contrat avec une firme de marketing pour qu'elle coordonne les activités promotionnelles. La stratégie fera appel à la collaboration de nos partenaires du secteur industriel pour mieux faire connaître les carrières dans les métiers et pour nous aider à veiller à ce que les métiers soient dorénavant considérés comme des choix de carrière de toute une vie par la jeunesse du Manitoba.

Sur une plus petite échelle, les membres de la Commission, la Direction de l'apprentissage, le Assiniboine Community College de Brandon, la Construction Association of Rural Manitoba, Manitoba Public Insurance Corporation et Canada West Equipment Dealers Association ont formé un partenariat de marketing en mars 2003 afin d'assurer la coordination d'un pavillon des métiers au Salon des carrières de Brandon. Le pavillon de 4 000 pieds carrés qui se caractérise par des présentations informationnelles et interactives et des concours avec manipulations a attiré plus de 10 000 visiteurs et retenu l'attention des médias. Tous les partenaires ont été enthousiastes devant le succès de l'événement et espèrent mettre sur pied un pavillon des métiers l'an prochain.

Je vous encourage à intervenir dans la formation en apprentissage, que ce soit en y participant et en offrant un parrainage à une campagne provinciale de marketing ou à un concours sur les compétences, ou en vous joignant à un comité consultatif provincial de métiers. Vos points de vue et votre expertise nous sont nécessaires pour que la formation en apprentissage devienne l'une des voies de formation postsecondaire de premier choix relative aux métiers.

Je veux insister sur le fait que nous vous tiendrons au courant de notre programme et des décisions que nous prenons, au moyen des présentations à l'assemblée annuelle des intervenants. Nous continuerons également d'afficher les procès-verbaux approuvés des réunions de la Commission, ainsi que de donner les noms de personnes-ressources de la Commission et des Comités consultatifs provinciaux des métiers (CCPM) sur le site Web de la Direction de l'apprentissage :
www.gov.mb.ca/aet/apprenticeship/bd&cnews.htm

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Susan Hart-Kulbaba

Table des matières

Établir des normes en matière de formation – Promouvoir une main-d'œuvre qualifiée 1

Membres de la Commission 1

Reconnaissance des anciens membres 4

Projets relatifs aux stratégies provinciales de formation 4

Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA) 4

Formation en apprentissage à l'intention des Autochtones 5

Autres formes de prestation des programmes 6

Sécurité au travail 6

Mise à jour des exigences en matière de formation en apprentissage au Manitoba 7

Changements aux règlements sur les métiers 7

Progrès accomplis en matière de reconnaissance professionnelle obligatoire 7

Métiers liés aux véhicules automobiles 8

Métiers liés à l'électricité 8

Changements apportés à la formation sur place 8

Auditions d'appels 9

Prix du leadership 10

Demandes de désignation de métier 10

Réunion des intervenants 11

Sommaire des autres réalisations et activités de la Commission 11

Comités consultatifs provinciaux des métiers 12

Membres des Comités consultatifs provinciaux des métiers 13

Points saillants des rapports des Comités consultatifs provinciaux des métiers 15

Participation de la Commission à des organisations interprovinciales 17

Système d'apprentissage au Manitoba 18

Sommaire – Indicateurs de performance 19

Exigences en matière de formation en apprentissage au Manitoba 21

Établir des normes en matière de formation – Promouvoir une main-d'œuvre qualifiée

L'an dernier, le rapport annuel de la Direction, intitulé Construire de meilleures entreprises – *Concevoir une formation adaptée*, portait surtout sur le travail qui avait été réalisé par les Comités consultatifs provinciaux des métiers (CCPM) qui venaient d'être créés. Au total, vingt-neuf groupes qui représentaient les intérêts des employeurs et des employés dans la formation de métiers d'apprentissage ont consacré énormément de temps et employé leur expertise à revoir les règlements sur le métier qui les intéresse et le programme de formation. Il s'en est suivi des recommandations qui ont permis à la Commission d'apporter un certain nombre de changements pour améliorer la formation et construire de meilleures entreprises.

Le rapport de cette année, *Établir des normes en matière de formation – Promouvoir une main-d'œuvre qualifiée*, repose en premier lieu sur le partenariat entre la Commission, les CCPM et la Direction de l'apprentissage, et en deuxième lieu sur les activités et les réalisations. Au cours de l'exercice, la Direction a revu plusieurs recommandations des CCPM et plusieurs d'entre eux ont entamé une collaboration afin de trouver un terrain commun relativement à la formation technique et aux crédits inter-crédits.

Chacune des recommandations que la Commission a faites au Ministre appelait au dépassement – Faire de la formation en apprentissage une norme d'excellence viable et reconnue. Le but final consiste à donner une valeur ajoutée au travail effectué par les personnes dans les métiers afin que la formation dans les métiers devienne un moyen accepté et recherché par lequel notre jeunesse pourra s'ouvrir à des carrières de toute une vie, qui en vaudront la peine et qui seront satisfaisantes.

Membres de la Commission

La Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle est un organisme régi par la loi, qui est responsable de la politique et de la réglementation du système d'apprentissage au Manitoba, et représente les intérêts des employeurs et des employés de même que ceux du public.

La ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle nomme les membres de la Commission qui, à son tour, met sur pied les Comités consultatifs provinciaux des métiers, de qui elle reçoit les recommandations ayant trait aux règlements sur les métiers, aux normes de formation, aux examens et aux critères de reconnaissance professionnelle, et les révise. La Direction de l'apprentissage procure à la Commission et aux CCPM une aide technique, administrative et financière.

La Commission travaille en partenariat avec les CCPM et la Direction de l'apprentissage en vue :

- de conseiller la Ministre sur les besoins du marché du travail manitobain en travailleurs qualifiés;
- de mettre au point des règlements sur les métiers et d'établir une politique pour les questions liées à cette mise au point;
- de déterminer les critères de formation et de reconnaissance professionnelle pour les métiers désignés;
- de considérer la désignation de métiers nouveaux et différents pour la formation en apprentissage;
- de surveiller et d'évaluer l'expérience pratique que les employeurs procurent dans les métiers désignés, et la formation technique offerte par les établissements d'enseignement pour ces métiers.

La Commission compte treize membres : un président, cinq membres représentant les intérêts des employeurs, cinq membres représentant les intérêts des employés et deux membres représentant les intérêts du public. Le directeur administratif de l'Apprentissage et de la qualification professionnelle est un membre d'office sans droit de vote qui agit à titre de secrétaire de la Commission.

Les membres de la Commission sont choisis en fonction de leurs connaissances des métiers désignés et des compétences professionnelles recherchées dans certains secteurs du marché du travail, et sont nommés pour un mandat maximal de trois ans. Les membres qui ont siégé à la Commission pendant six années consécutives ne peuvent être renommés immédiatement. Pour être de nouveau admissibles, ils doivent attendre trois ans après la fin de leur dernier mandat.

Les personnes nommées ci-dessous ont siégé à la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003.

Membre	Titre	Secteur d'origine	Durée du mandat
Susan Hart-Kulbaba*	Présidente	Manitoba Government Employees Union, Winnipeg	3 ans jusqu'en 2005
John Schubert*	Vice-président, représentant des employeurs	McCaine Electric Limited, Winnipeg	3 ans jusqu'en 2003
Marileen McCormick	Représentante de l'intérêt public	Centre for Aboriginal Human Resource Development, Winnipeg	3 ans 2e mandat jusqu'en 2005
Steave Bobiak	Représentant de l'intérêt public	Steave Bobiak Inspection Services, Brandon	3 ans jusqu'en 2004
Suzann Sinclair	Représentante des employeurs	Sinclair's Hairport, Dallas	3 ans 2e mandat jusqu'en 2005
Malcolm McKenzie	Représentant des employeurs	Mining Association of Manitoba, Thompson	3 ans jusqu'en 2005
Chuck Judd	Représentant des employeurs	Jamieson Judd Ltd., Brandon	3 ans 2e mandat jusqu'en 2004

Membre	Titre	Secteur d'origine	Durée du mandat
Medric Comberbach	Représentant des employeurs	Bristol Aerospace Limited (Magellan Aerospace Corporation), Winnipeg	2 ans jusqu'en 2003
Dave Martin	Représentant des employés	Manitoba Building and Construction Trades Council, Winnipeg	3 ans 2e mandat jusqu'en 2004
Dennis Wray	Représentant des employés	CAW and Manitoba Federation of Labour, Winnipeg	2 ans jusqu'en 2004
Patrick McDonnell	Représentant des employés	Manitoba Government Employees Union, Winnipeg	3 ans 2e mandat jusqu'en 2003
Joe Miller	Représentant des employés	IBEW Local 2085, Winnipeg	3 ans jusqu'en 2003
Christine Kuehl*	Secrétaire, membre d'office	Directrice administrative par intérim de l'Apprentissage et de la qualification professionnelle, Direction de l'apprentissage, Winnipeg	

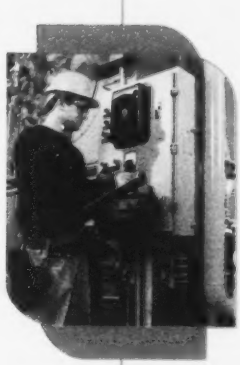

Note : Bien que ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 2003, les membres de la Commission sont nommés ou renommés en juin. Susan Hart-Kulbaba a été nommée présidente de la Commission en remplacement de Joyce Sobering et John Schubert a remplacé Ron Tate à la vice-présidence. Christine Kuehl assumait temporairement le poste de secrétaire quand l'ancien directeur administratif, Dwight Botting, a été promu au poste de sous-ministre adjoint pour le Ministère.

Reconnaissance des anciens membres de la Commission

La Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle désire remercier ses membres dont le mandat s'est terminé à la fin de juin 2002 pour leur dévouement, leur engagement et leur contribution. Ces personnes sont entre autres les suivantes :

- Joyce Sobering, présidente de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle de 1999 à 2002.
- Ron Tate, vice-président de la Commission de 1999 à 2002.
- Dennis Decker, représentant des employés nommé par Hudson Bay Mining and Smelting et Manitoba Federation of Labour à Flin Flon. Dennis a été muté à l'extérieur de la province et n'était pas en mesure de terminer son mandat.
- Dwight Botting, directeur administratif de l'Apprentissage et de la qualification professionnelle et secrétaire de la Commission. En novembre 2002, Dwight a été nommé sous-ministre adjoint pour Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

Projets relatifs aux stratégies provinciales de formation

L'apprentissage joue un rôle important sur le marché du travail manitobain. Bien que la Commission et la Direction de l'apprentissage répondent aux demandes de l'industrie quant aux besoins en formation, elles mettent également au point des programmes selon les paramètres d'un certain nombre d'initiatives gouvernementales importantes. Outre la stratégie de formation du Ministère, ces stratégies comprennent l'éducation et la formation des Autochtones, le développement du Nord et les initiatives pour la jeunesse.

La Commission et la Direction de l'apprentissage continuent d'évaluer le recours à la méthode Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA) et s'appliquent à préconiser une prestation de formation novatrice qui incorpore un plus grand accès à la formation dans le Nord et dans les communautés métisses et des Premières nations. La Commission s'engage également à collaborer avec les autres ministères pour introduire un volet sur la sécurité au travail dans la formation, et pour commercialiser auprès de la jeunesse une formation en apprentissage et des carrières dans les métiers.

Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

Les membres de la Commission et un grand nombre de présidents de Évaluation et reconnaissance des acquis ont assisté à un atelier sur cette question en avril 2002 pour y apprendre la façon dont cette méthode peut compléter la formation en apprentissage et être utilisée dans les communautés autochtones du Nord pour venir en aide aux personnes qui veulent avoir accès à la formation en apprentissage. Au cours de cet atelier, il a été signalé que la reconnaissance des acquis au moyen d'examens de reconnaissance professionnelle pour les travailleurs qui exercent déjà leur métier est une pratique de longue date qui a été mise au point au début afin d'aider les employeurs à suivre l'évolution d'une main-d'œuvre qui se déplace.

La Direction de l'apprentissage a embauché un expert pour examiner la façon dont l'ERA peut faciliter aux Manitobains qui veulent travailler dans les métiers, l'obtention de la reconnaissance de leurs compétences et de leur expérience acquises. Les métiers qui sont exposés à un manque immédiat ou imminent de compétences, de même que les bureaux de placement qui évaluent les titres de compétences des immigrants peuvent profiter de l'ERA.

Après le rapport préliminaire de l'expert, la Commission a établi que l'Évaluation et la reconnaissance des acquis devaient être mises en application au Manitoba, là où cela se justifie, et que cette méthode de reconnaissance de la compétence doit également être vérifiée au moyen de l'expérience déjà acquise. Des métiers d'intérêt majeur peuvent avoir à combiner l'ERA avec d'autres formes de prestation de formation afin de combler l'insuffisance de compétence dans certains secteurs.

L'initiative actuelle de l'ERA porte surtout sur la politique et la procédure relatives aux étudiants parvenus à maturité. De même, un projet pilote d'évaluation et de reconnaissance des acquis pour le métier de cuisinier a été lancé en collaboration avec le centre éducation-travail (Centre for Education and Work), la Assembly of Manitoba Chiefs, Partenaires pour des carrières et le projet de guichet unique pour les Autochtones (Aboriginal Single Window Initiative). Le projet, terminé en septembre, a reconnu les apprentis cuisiniers en ce qui a trait aux acquis, grâce à l'autoévaluation des compétences et de l'expérience.

Formation en apprentissage à l'intention des Autochtones

Au cours du dernier exercice, la Commission a reçu un rapport d'un expert qui évaluait les résultats d'un Projet d'apprentissage à l'intention des Autochtones (PAIA), une mesure réglementaire spéciale permettant l'obtention d'un certificat professionnel partiel dans les métiers d'électricien d'installation, de charpentier et de plombier. Un groupe de travail nommé a alors revu le rapport. À la suite des recommandations de ce groupe, la Commission a annulé les dispositions du PAIA à partir des règlements sur les métiers. En novembre 2002, la Commission a nommé un Comité consultatif pour le programme en apprentissage à l'intention des Autochtones, composé de six personnes, qui avait le mandat de promouvoir et d'améliorer la participation et l'emploi dans la formation en apprentissage pour les communautés métisses, inuites et des Premières nations. Ce comité, le premier du genre au Canada, met en évidence la relation soutenue entre la province du Manitoba et les communautés autochtones dans le but de créer une main-d'œuvre autochtone solide grâce à une formation et à un emploi intéressants, et de développer des possibilités de carrière pour la jeunesse autochtone à la fois localement et hors de leurs communautés.

Les membres du comité consultatif pour le programme en apprentissage à l'intention des Autochtones. Assis, de gauche à droite : M. Ernie Ettawakapow, Mme Debbie Burka et M. Derrick Cook. Debout, de gauche à droite : M. Jamie Harper, M. Dale Beck et M. Everett Scott.

Les personnes qui siègent à ce comité ont été choisies pour des mandats de deux ou de trois ans, en fonction de leur engagement dans la formation communautaire en apprentissage et de leurs connaissances des besoins en formation dans les communautés autochtones. Debbie Burka (Première nation des Pequis) est présidente du Comité. Parmi les autres membres, nous trouvons Derrick Cook (Première nation de Bloodvein), Dale Beck (Thompson), mécanicien industriel ayant un certificat de reconnaissance professionnelle, Jamie Harper (Première nation de St.Theresa Point), plombier ayant un certificat de reconnaissance professionnelle, l'apprenti charpentier Ernie Ettawakapow (Première nation de Norway House) et l'apprenti plombier Everett Scott (Nation des Cris de Pimicikamak).

La Commission a également approuvé des initiatives de recyclage qui aideront les futurs candidats qui demeurent dans les communautés du Nord à se préparer à l'examen du certificat sur preuve des compétences professionnelles. Cette disposition devrait augmenter le nombre de gens de métier d'ascendance autochtone qui ont un certificat de reconnaissance professionnelle tout en ajoutant à la diversité des programmes de formation offerts par les campus du Nord du Keewatin Community College. Des partenariats pour la formation sont également à l'étude auprès de Manitoba Hydro afin de déterminer l'accessibilité aux cours de formation en préemploi et leurs exigences sur les sites de développement de centrale électrique.

En prévision du développement du Nord et des initiatives en matière d'éducation et de formation, la Direction de l'apprentissage a également embauché un coordonnateur de formation autochtone qui travaille avec le personnel au Centre d'emploi du Ministère à Thompson. Le bureau de Thompson offre des programmes sur l'évaluation des compétences, le recyclage scolaire, la préparation à l'emploi et les compétences de base qui améliorent l'employabilité.

L'an dernier, le nombre d'apprentis qui se disaient de la Première nation, Indiens non inscrits, ou d'ascendance métisse ou inuite a augmenté de 41 %, pour se situer à 710 en 2003 par rapport à 504 en 2002, ce qui représente une augmentation globale de 57 % depuis 1999-2000, année de référence de cette disposition.

Autres formes de prestation des programmes

La Commission encourage l'adoption de systèmes de formation pratiques et novateurs qui soient différents de la formule habituelle du stage technique. Pendant plusieurs années, au nom de la Direction de l'apprentissage, des formateurs agréés ont offert avec succès des programmes de formation de machinistes selon la formule « à la journée » et assuré une formation par modules à distance pour le métier de technicien en production de viande porcine. En ce qui a trait au métier de poseur de lattes (mécanicien de systèmes intérieurs), le Assiniboine Community College de Brandon a donné une formation technique tous les deuxièmes vendredis et samedis au lieu d'une formation de huit semaines à temps plein.

L'instructeur en formation technique, Dan Molin (debout), révise des principes de calcul avec des apprentis de Bloodvein dans la salle de classe communautaire.

L'an dernier, une formation communautaire pratique et technique a été offerte à Pequis, à Fisher Branch, à Bloodvein et à Norway House, en collaboration avec la Direction de l'apprentissage, les communautés autochtones et Red River College et Keewatin Community College. Le Aboriginal Peoples Television Network a présenté le projet de Bloodvein qui a été reconnu plus tard par le Développement des ressources humaines autochtones du Canada comme la formation qui pouvait servir de modèle à titre d'« excellente pratique ».

Le voiet formation théorique a été donnée par un moniteur dans la communauté. La Direction de l'apprentissage a passé un contrat avec Keewatin Community College et Red River College, les endroits où la formation est offerte, et s'est assurée que l'instruction et le programme répondaient aux normes de l'industrie. Les communautés ont fourni l'expérience pratique nécessaire, les salles de classe, les ateliers, les outils et l'équipement, et le logement pour les moniteurs. La Direction de l'apprentissage, en consultation avec les communautés et les collèges, a également mis au point une façon d'établir les coûts avec justesse et transparence.

Jusqu'à présent, 9 communautés autochtones ont participé surtout dans les métiers de charpentier, d'électricien d'installation et de plombier en parrainant 131 apprentis. Au total, 120 apprentis ont réussi leur niveau de formation. Ces programmes de formation sur place ont abouti à un autre engagement consistant à offrir des programmes similaires dans au moins 6 autres communautés autochtones éloignées.

Sécurité au travail

À la suite des audiences publiques tenues l'an dernier en matière de sécurité et qui comprenaient une présentation de la Commission, Travail et Immigration Manitoba a publié un plan d'action envisageant des changements à la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*. Les employeurs sont maintenant légalement tenus de fournir une formation en matière de sécurité, dont la réanimation cardiorespiratoire et les premiers soins aux employés.

Travail et Immigration Manitoba a mis au point une campagne promotionnelle qui comporte du matériel de formation en matière de sécurité. La Commission s'engage à intégrer cette formation à celle de l'apprentissage et encouragera les formateurs à utiliser ce matériel dans les programmes offerts en ateliers. La Direction de l'apprentissage continuera de collaborer avec Travail et Immigration pour que les programmes de sécurité et d'hygiène en milieu de travail soient intégrés dans ses programmes de formation.

Mise à jour des exigences en matière de formation en apprentissage au Manitoba

Changements aux règlements sur les métiers

On procède actuellement à une révision des règlements du Manitoba sur les métiers en fonction d'un plan de travail approuvé et pour faire en sorte que la législation satisfasse les dispositions de la nouvelle *Loi* et du nouveau règlement général. Pour la plupart des métiers examinés à ce jour, on exige maintenant le 4e secondaire comme cours préalable et le champ de compétence de chaque métier a été revu pour le rendre conforme aux normes du Programme d'analyse national de professions. En 2002-2003, on a obtenu l'approbation du Ministère pour modifier et enregistrer les règlements sur les métiers suivants :

- Mécanien de camions et de véhicules de transport
- Outilleur-ajusteur
- Cuisinier
- Charpentier, suppression de la disposition du PAIA uniquement
- Électricien d'installation, suppression de la disposition du PAIA uniquement
- Plombier, suppression de la disposition du PAIA uniquement
- Installateur d'extincteur, métier auparavant désigné comme installateur d'extincteur et de matériel de protection incendie, et maintenant le sixième métier à obtenir la reconnaissance professionnelle obligatoire au Manitoba.

De plus, un règlement a été approuvé pour le métier cimenteur-finisseur récemment désigné. Les exigences en matière de formation sont passées à 3 niveaux de 1200 heures de formation pratique et technique chacun.

Progrès accomplis en matière de reconnaissance professionnelle obligatoire

La Commission a consacré énormément de temps aux demandes de reconnaissance professionnelle obligatoire et à leur examen pour plusieurs métiers dont ceux d'électricien d'installation, d'électricien industriel, d'électricien en haute tension, de monteur de charpentes métalliques, de tôlier, de mécanicien industriel (machinerie) et de charpentier. S'il est vrai que la Commission a en principe approuvé la reconnaissance professionnelle obligatoire pour un certain nombre de métiers en application de la *Loi* précédente, la Commission actuelle s'emploie à revoir le besoin de reconnaissance professionnelle obligatoire en fonction de quatre critères :

- l'incidence économique que cette reconnaissance pourrait avoir sur l'industrie du Manitoba et les sources de revenus des personnes concernées;
- un niveau renforcé de sécurité pour le public et pour les travailleurs;
- la protection des consommateurs et de l'environnement;
- la valeur ajoutée à la qualité du travail offerte au public, grâce à une formation homogène et à des normes professionnelles.

Dans les limites prévues par cet examen, la Direction mènerait une analyse de la reconnaissance professionnelle obligatoire du métier, commanderait des études de faisabilité et tiendrait des audiences publiques.

En février 2003, le règlement sur le métier d'installateur d'extincteur et de matériel de protection incendie a été modifié afin qu'une disposition relative à la reconnaissance obligatoire réglementée y soit incorporée. Les personnes dont le travail entre dans le champ de compétence de ce métier doivent être inscrites en tant qu'apprentis ou compagnons avec reconnaissance professionnelle. Le nom du règlement a été changé pour tenir compte du « Sceau rouge » national d'installateur d'extincteur. Les personnes qui n'ont pas de reconnaissance professionnelle et qui travaillent dans le métier et répondent aux critères ayant trait à l'expérience de travail ont jusqu'au 23 février 2004 pour demander un Certificat professionnel provincial sans examen (droits acquis). Les gens de métier qui accomplissent une infime partie des tâches d'un métier doivent demander une exemption de certificat. Aucun certificat n'est nécessaire pour les personnes qui travaillent dans le secteur résidentiel ou qui effectuent des tâches routinières de maintenance.

Une analyse de l'incidence de la reconnaissance professionnelle obligatoire sur le métier de tuyauteur a été achevée. Un nouveau règlement qui porte sur la nécessité d'une reconnaissance professionnelle obligatoire sera vraisemblablement présenté au Ministre pour approbation, au cours du prochain exercice. Beaucoup de personnes qui travaillent dans ce métier ont déjà obtenu leur reconnaissance professionnelle, de sorte qu'il devrait n'y en avoir qu'un nombre limité qui voudront maintenir les droits acquis en vue d'obtenir un certificat provincial.

Métiers liés aux véhicules automobiles

En 2002, la Direction de l'apprentissage a engagé une société d'experts-conseils afin d'examiner la faisabilité de la reconnaissance professionnelle obligatoire pour les métiers de mécanicien de véhicule automobile et de réparateur de carrosserie. Après une enquête approfondie, des entrevues et des études de groupes échantillons composés de membres de l'industrie, d'intervenants, d'autres autorités en apprentissage, d'employeurs et d'apprentis, la société a finalement rendu public son rapport à la Commission en septembre 2002. Le rapport indiquait les principaux points sur lesquels il fallait se pencher avant la mise en vigueur de la reconnaissance professionnelle obligatoire. Y figuraient l'examen des exemptions pour des activités telles que le service de base ou la maintenance, le service de dépannage d'urgence, des ateliers spécialisés ou des ateliers situés dans des secteurs géographiques précis. Cette étude recommandait également d'offrir plus de formation technique, d'en faciliter l'accès, d'en assouplir la prestation et d'harmoniser la loi, la politique, les pénalités et les activités d'application actuelles. Les gens de métier qui n'ont pas la reconnaissance professionnelle doivent aussi avoir l'occasion et suffisamment de temps pour l'obtenir par voie des droits acquis. Les CCPM des deux métiers revoient actuellement les recommandations faites dans l'enquête et s'entretiennent avec les représentants de leurs industries respectives.

Métiers liés à l'électricité

Les CCPM pour les métiers d'électricien d'installation, d'électricien industriel et d'électricien en haute tension sont également à revoir les répercussions sur leurs métiers de la reconnaissance professionnelle obligatoire. Le processus est complexe étant donné que les modifications apportées aux règlements sur les métiers ne peuvent outrepasser les exigences en matière de permis contenues dans la *Loi sur le permis d'électricien*. La Commission et la Direction de l'apprentissage ont tenu à plusieurs reprises des rencontres avec des représentants du ministère du Travail et de l'Immigration pour établir la façon dont la *Loi sur le permis d'électricien* peut contenir des modifications nécessaires.

Les représentants de la Commission ont également participé en janvier 2003 à une réunion, avec la Commission des examinateurs afin de revoir les champs de compétence des trois métiers d'électriciens. Les normes relatives à la formation ont été modifiées pour l'adoption d'un programme commun – niveau 1, et seront possiblement appliquées pour le niveau 2. S'il est mis en place, un programme commun pourra profiter aux apprentis qui auront des possibilités de réseautage, et servir de base solide à un travail de collaboration entre les métiers.

Une enquête postée aux intervenants en décembre 2002 indiquait que la plupart des répondants étaient en faveur de la reconnaissance professionnelle obligatoire. Toutefois, les points relatifs au recoupement des tâches entre les trois métiers et aux effets que la reconnaissance professionnelle obligatoire aura sur les personnes qui ne l'ont pas déjà et qui travaillent actuellement dans ces métiers, ont été soulevés.

Changements apportés à la formation sur place

En mars 2003, la Commission a recommandé de clarifier le règlement général portant sur la formation pratique que les apprentis reçoivent de leurs employeurs. Il n'y avait aucune définition du mot « compagnon » dans la *Loi*. L'enregistrement, en 2001, du règlement général a permis de définir un compagnon comme une personne qui est titulaire d'un certificat professionnel valide pour un métier d'apprentissage désigné. Quant au « formateur désigné », il est défini comme la personne de métier expérimentée qui n'a pas obtenu la reconnaissance professionnelle de compagnon mais que l'on juge qualifiée pour superviser le travail d'un apprenti et lui donner une formation, conformément aux règlements du Manitoba sur les métiers ou dans des circonstances spéciales.

Vu que la reconnaissance professionnelle représente une norme de compétence reconnue dans un métier et comme presque 80 % de la formation de l'apprenti est donnée sur place, la Commission a recommandé une modification au règlement général, qui a été approuvée par le Ministre. À compter du 1er avril 2003, tous les nouveaux requérants qui veulent faire l'apprentissage d'un métier doivent travailler sous la supervision d'un compagnon qui a obtenu la reconnaissance professionnelle. D'après l'entente convenue, les personnes actuellement inscrites comme apprentis et formées par des personnes qui n'ont pas la reconnaissance professionnelle peuvent continuer de cette manière jusqu'au 1er mars 2006. Les formateurs désignés qui n'ont pas la reconnaissance professionnelle mais qui sont qualifiés auront le droit de superviser, pendant une durée précisée, les apprentis dans les métiers de cuisinier, de cimentier-finisseur, de poseur de lattes (mécanicien de systèmes intérieurs) et de technicien en production de viande porcine. Dans le but de maintenir les programmes en apprentissage à l'intention des Autochtones sur les réserves des Premières nations et dans les communautés métisses, les formateurs désignés sont autorisés à superviser les apprentis jusqu'au 1er mars 2006.

Tous les employeurs et les apprentis qui ont des contrats enregistrés auprès de la Direction de l'apprentissage seront avisés du changement apporté en matière de supervision et de formation de l'apprenti. La Direction de l'apprentissage facilitera également des cours de recyclage pour les personnes de métier qualifiées, qui n'ont pas la reconnaissance professionnelle et qui sont désireuses de devenir des compagnons avec reconnaissance professionnelle.

Auditions d'appel

En février 2003, un nouveau règlement sur la procédure d'appel a été enregistré. Il vise à clarifier et à codifier les fonctions de la Commission d'appel en matière d'apprentissage et de qualification professionnelle. Cette dernière fonctionne indépendamment de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle et possède l'autorité finale pour confirmer, modifier ou annuler une décision prise par le directeur administratif de l'Apprentissage et de la qualification professionnelle ou pour lui soumettre de nouveau la décision pour qu'il la réexamine. La Commission d'appel n'a pas l'autorité pour ordonner l'abrogation de la Loi ou du règlement sur le métier ni pour proposer une modification ou un changement à ceux-ci.

La ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle a nommé Joyce Sobering – ancienne présidente de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle – présidente de la Commission d'appel. Pour chaque audition, la présidente de la Commission d'appel invite un nombre égal de représentants des employés et des employeurs du métier qui est représenté dans la demande en appel. Parmi les décisions admissibles en appel en vertu de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle,* figurent :

- un refus d'enregistrer un contrat d'apprentissage;
- un refus d'accorder des crédits;
- la suspension ou l'annulation d'un contrat d'apprentissage enregistré;
- le refus d'émettre un certificat professionnel;
- la suspension ou l'annulation d'un certificat professionnel;
- le refus d'émettre un permis temporaire.

Au nombre des décisions admissibles en appel en vertu du règlement de la procédure d'appel se trouvent :

- le refus de renouveler l'autorisation d'exercer le métier (le renouvellement de la reconnaissance professionnelle);
- l'annulation ou la suspension de l'autorisation d'exercer le métier (le renouvellement de la reconnaissance professionnelle).

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission d'appel a entendu dix appels en deux jours. Au nombre des appelants figuraient des représentants des métiers de réparateur de carrosserie, de coiffeur-styliste et d'esthéticien.

Prix du leadership

Le 24 mai 2002, à l'occasion de la dixième cérémonie annuelle de remise des prix d'apprentissage, organisée par la Direction de l'apprentissage, la présidente de la Commission et la Ministre ont décerné des prix aux meilleurs apprentis dans trente-quatre métiers et ont remercié leurs employeurs de leur contribution.

La présidente sortante de la Commission, Mme Joyce Sobering, remet le prix du leadership à Botho Kramer

La présidente a remis le prix du leadership au nom de la Commission à Botho Kramer, spécialiste titulaire d'un certificat professionnel en climatisation commerciale et moniteur pendant plus de vingt-cinq ans au programme de réfrigération et de climatisation à Red River College.

Le prix du leadership a été remis à une personne qui s'est distinguée dans le domaine de la promotion de la formation en apprentissage au Manitoba. On peut obtenir auprès de la Direction de l'apprentissage la formule de présentation de candidature pour le Prix du leadership annuel . Elle doit être remise à la Commission au plus tard le premier vendredi de mars de chaque année.

À la cérémonie de remise des prix, la Ministre a aussi remercié les membres de la Commission dont le mandat était expiré et a présenté un prix à chacun. Ces personnes comprennent la présidente de la Commission, Joyce Sobering, le vice-président, Ron Tate, et les anciens membres de la Commission, Brian Baker, Kristina Porturica, Jim Clark, Peter Klein et Bryon de Baets.

Demandes de désignation de métier

La Commission a adopté un processus de désignation de nouveaux métiers d'apprentissage. Des groupes d'intervenants des divers secteurs de l'industrie collaborent avec le personnel de la Direction de l'apprentissage en vue de préparer une trousse « Demande de désignation de métier » qui sera soumise à la Commission pour examen. Les métiers ci-dessous ont été étudiés ou font l'objet d'une demande de désignation de métier :

- Compagnon – entretien d'aéronefs (structures « S »);
- Mécanicien de machines à coudre industrielles;
- Spécialiste en isolation (chaleur et givre) – un CCPM a été nommé pour mettre au point un règlement sur ce métier;
- Technicien de maintenance – on a demandé aux personnes intéressées à cette désignation de former un groupe de travail professionnel et de commencer le travail préliminaire nécessaire pour savoir si la demande est assez forte pour en faire un métier d'apprentissage;
- Métiers liés à la technologie de l'information;
- Monteur de lignes sous tension – Comstock International et Hudson Bay Mining & Smelting ont manifesté de l'intérêt pour désigner ce métier reconnu par le « Sceau rouge » comme un métier d'apprentissage au Manitoba;
- Mécanicien de véhicules de plaisance – un CCPM a été nommé pour entreprendre le processus de désignation de ce métier.

Réunion des intervenants

Le 12 novembre 2002, la Commission a tenu sa troisième réunion des intervenants au cours de laquelle elle a donné un aperçu de ses réalisations, et de ses priorités pour l'année à venir. Y ont assisté environ soixante-quinze personnes qui représentaient les CCPM, les formateurs et les associations du secteur industrie.

Le rapport annuel de 2001-2002 et les rapports des CCPM ont été distribués aux participants. Dans un sondage de départ, les participants ont souligné que les présentations de la présidente de la Commission et du directeur administratif donnaient une bonne vue d'ensemble des initiatives à l'échelle provinciale et nationale, et de leurs résultats. À l'occasion de ces réunions, la Commission encourage le dialogue; ainsi, en fonction des commentaires des participants, elle prévoit pour les prochaines réunions des débats sur les thèmes suivants :

- Reconnaissance des titres de compétence étrangers et mises à jour sur l'ERA
- Autres méthodes de prestation de la formation
- Reconnaissance professionnelle obligatoire et désignation de nouveaux métiers.

La prochaine réunion des intervenants aura lieu en novembre 2003.

Sommaire des décisions et activités importantes de la Commission

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission s'est réunie dix fois et a pris un certain nombre de décisions essentielles et fait d'importantes recommandations. Elle a, entre autres, approuvé les points suivants :

- la création de 4 CCPM additionnels, ce qui porte à 33 le nombre de comités;
- l'approbation de nouvelles normes de formation technique pour le métier de cuisinier dont le temps d'enseignement est passé de 3 niveaux (1600 heures dont 8 semaines de formation technique) à 2 niveaux (2700 heures dont 12 semaines de formation technique sur 2 périodes de 18 mois);
- des modifications aux règlements 1 et 2 de la Commission où sont définis la politique relative à l'adhésion à la Commission et aux CCPM, les modalités des réunions, le processus utilisé par les intervenants qui souhaitent faire des présentations à la Commission et aux CCPM, et d'autres éclaircissements quant aux nominations, aux rôles et aux responsabilités des présidents des CCPM;
- l'approbation de guides d'information à l'intention des employeurs, notamment pour superviser des compagnons;
- l'approbation de quatre normes de formation pratiques et techniques pour les métiers de cuisinier, de grutier-treuilliste (opérateur de grue mobile), d'électricien d'installation et d'outilleur-ajusteur, ce qui porte à onze la production totale de portfolios, si l'on comprend les portfolios remplis pour les métiers de charpentier, de mécanicien de véhicule automobile, de technicien en production de viande porcine, de monteur de charpentes métalliques, de coiffeur-styliste, de machiniste et d'électricien en haute tension; les normes de formation sont élaborées avec la participation directe des CCPM et comprennent les définitions relatives au champ de compétence du métier, à l'étude ou à la mise au point de l'analyse de poste du métier, à l'élaboration tant du programme de formation technique que du carnet de consignation de la formation pratique;
- l'approbation pour modifier l'examen provincial du permis de monteur d'installations au gaz de classe B ayant trait au métier de mécanicien en réfrigération et climatisation – de la fin du niveau 3 à la fin du niveau 2;
- l'approbation d'une politique visant la reconnaissance de la contribution des membres de la Commission et des CCPM qui ont terminé leur mandat.

Autres activités :

- En avril, participation à l'atelier de l'ERA du Ministère.
- Participation au deuxième Tri-College and Apprenticeship Forum annuel tenu au Red River College le 13 juin 2002. La présidente de la Commission et le président du CCPM des mécaniciens de véhicule automobile a participé à une discussion en groupe pour expliquer les rôles de la Commisssion et des CCPM. À la suite de la rétroaction et des questions formulées sur la formation technique, la Commission a invité les formateurs et les moniteurs des trois collèges à participer à la réunion de décembre de la Commission pour discuter des problèmes relatifs au programme et des questions ayant trait à la prestation de la formation.
- La présidente de la Commission et le personnel de la Direction ont rencontré le président des mécaniciens de véhicule automobile pour examiner les changements à court et à long terme apportés au programme du métier, y compris l'ajout à la formation technique des premiers soins et de la réanimation cardiorespiratoire.
- La présidente de la Commission a été l'hôtesse d'une réunion avec les présidents de CCPM en octobre pour discuter notamment de la « règle des six ans » pour les personnes siégeant à un CCPM, de la dissolution du programme PAIA et des modifications proposées aux règlements de la Commission, qui touchent le fonctionnement des CCPM.
- La présidente de la Commission et le coordonnateur ERA de la Direction ont rencontré le Comité sur la reconnaissance des compétences du Ministère pour examiner les progrès réalisés relativement à la reconnaissance des titres de compétence étrangers et pour présenter les pratiques ERA utilisées comme instruments d'évaluation au sein de la Direction de l'apprentissage.

Comités consultatifs provinciaux des métiers

Depuis le 1er avril 2002, la Commission a créé quatre comités additionnels, pour les métiers de briqueteur, de technicien-paysagiste, de peintre-décorateur et de réparateur de carrosserie. Pour les 52 métiers d'apprentissage désignés au Manitoba, il y a maintenant 33 comités consultatifs qui représentent les 35 domaines d'apprentissage.

La présidente, Mme Susan Hart-Kulbaba, remet un présent à M. Bill Leake, membre sortant du Comité consultatif provincial du métier d'installateur d'extincteur, en reconnaissance des services rendus

Chaque comité comprend un nombre égal de représentants des employeurs et des employés et un président, qui sont nommés pour des mandats d'au plus six ans. Chaque comité doit tenir une réunion au moins une fois l'an pour étudier le programme de formation et le règlement propres à son métier, de même que le volet expérience pratique.

À la réunion de la Commission tenue en décembre, les personnes dont le mandat s'est terminé en juin 2002 ont été reconnues pour leurs contributions à leurs comités et à leurs métiers. La Commission a remercié officiellement les dix-neuf personnes nommées ci-dessous pour leur engagement à l'égard de la formation et leur dévouement quant à l'approbation des programmes qui se rapportent à leurs métiers :

- Rob McCormick – CCPM, Compagnon – entretien d'aéronefs
- Leonard Terrick – CCPM, Président – Charpentier
- Lloyd Batten – CCPM, Charpentier
- Louis Rodriquez – CCPM, Cuisinier
- Laurent Fontaine – CCPM, Grutier-treuilliste
- Raymond Janisch – CCPM, Mécanicien en équipement agricole
- Marcelle Sheldon – CCPM, Coiffeur-styliste
- John Carriere – CCPM, Mécanicien de machinerie lourde
- John Klassen – CCPM, Mécanicien de machinerie lourde
- Al Valentin – CCPM, Machiniste et CCPM, Outilleur-ajusteur
- Lloyd Gross – CCPM, Mécanicien de véhicule automobile
- Ed Malawaski – CCPM, Électricien en haute tension
- Michael Andryo – CCPM, Mécanicien en réfrigération et climatisation
- Ernie Shemeluk – CCPM, Mécanicien en réfrigération et climatisation
- William Sutyla – CCPM, Mécanicien en réfrigération et climatisation
- Bruce Harris – Tôlier
- Ralph Kubic – Tôlier
- Robert Ash – CCPM, Installateur d'extincteur
- Bill Leake – CCPM, Installateur d'extincteur

Beaucoup de membres démissionneront de leur poste aux CCPM en juin 2003 étant donné que leur mandat sera terminé. La Commission recrute activement des gens qualifiés pour siéger aux CCPM. La Commission continue à chercher des candidats pour les comités qui doivent être créés pour les autres métiers d'apprentissage au Manitoba et recueille les noms de candidats compétents pour d'éventuels groupes de travail professionnels.

Les personnes qui voudraient devenir membres d'un CCPM peuvent obtenir un formulaire auprès de la Direction de l'apprentissage. Chaque année, au mois de janvier, on envoie des trousses de mise en candidature aux organismes qui ont déjà fourni des membres de comités, en leur demandant de continuer à participer ou de soumettre d'autres candidatures.

Membres des Comités consultatifs provinciaux des métiers – 2002-2003

Compagnon – entretien d'aéronefs
Leslie Mack (prés.)
Allen Barrett
Paul Einarson
Paul Gibson
Tony Hannan
Ed Ratzlaff
Leon Woychuk

Briquetier
Harry Laarveld (prés.)
Nick Bogovic
Karl Heymann
John Stiles
Mark Zabundy

Ébéniste
Norm Falk (prés.)
William Howell
Udo Schmitz
Michael Watson

Charpentier
Travis Paul (prés.)
Merdo McKay
Steven Rosteski
Gary Skakun
Rod Wiebe
David Wilson

Cimentier-finisseur
Wally Rooke (prés.)
Ted Horbaty
Randall Klassen
Jeffrey Anders
Mario Costantini

Électricien d'installation
Barry Pawulski (prés.)
Algi Kaslauskas
Robert Mark
Frank Nedecky
Darryl Pastula
Ken Smith
Bruce Storseth

Cuisinier
Denis Bonnefoy (prés,)
Peter Ecker
Denise Friesen
Stephen Kletke
Michael Lummerding
Geoffrey Mackay
Scot McTaggart
Bernard Mirlycourtois
Matt Otten

Grutier-treuilliste
Opérateur d'équipment

Jim Murphy (prés.)
Maurice Favreau
Mel Gregory
Randy Gushulak
Lloyd Johnson
Kenneth Neumann
Dwight Thacker

Esthéticien – Électrolyste

Bren Murray (prés.)
Leslie Doucette
Adriana Hiebert
Joelle Hurley
Michelle Kaminiski
Carole Kowalson
Lesley Kwiatkowski-Dickson
Simone Scott-Simosko
Tanya Sokolowski

Mécanicien en équipement agricole

Bert Gregoire (prés.)
Jeffrey Burak
Daryl Gross
Terry Grandmont
Donald Lavich
Ross Nichol
Harold Trefiak
Roger Vermette

Coiffeur-styliste

John Unger (prés.)
Mark Braun
Judy Campbell
Angela Doherty
Al Edmondson
Alvin Giesbrecht
Josef Jarigen
Harold Johnson
Daniel Man
June Penner
Kristina Poturica
Tony Scarpino

Mécanicien de machinerie lourde

Scott Hodkinson (prés.)
Eric Anderson
Garry Asher
Brian Clerihew
Jim Deeley
Brett Hachkowski
Robert Senkbeil

Électricien industriel

Brent Charron (prés.)
Steve Gogo
Terry Hollett
Norm Ilchyna
Brian McDougall

Mécanicien industriel (machinerie)

Bruce Wachal (prés.)
Floyd Agerbak
Dale Beck
Marcel Brissette
Peter Hellsten
Jason Pearce
Barry Ponee

Technicien-paysagiste

Keith Lemkey (prés.)
Craig Fordyce
Ken Land
Jack Lubinski
Ian Corne (replaced by Bruce Jasperson)

Poseur de lattes (mécanicien de systèmes intérieurs)

Len Jackson (prés.)
Arnold Graham
Rick Kippen
Anthony Madden
Thomas Robson

Monteur de charpentes métalliques

Ken Penner (prés.)
Linda Cwiak
Victor Becker
Brian Johnson
Perry Bernier

Machiniste-Outilleur-ajusteur

Harold Homuth (prés.)
Rob Buyer
Georgette Lang
Gerry Plante
Herman Sawatzky

Mécanicien de véhicule automobile

Gregory Ware (prés.)
Chad Berg
Philip Fitzpatrick
Al Gordon
Jim Lyons
Guy Sinclair
Manfred Wicht

Réparateur de carrosserie

Dave Mack (prés.)
George Dyck
Steven Freund
Dan Kosc
Robert Marcoux
Robert Michalyshyn
Craig Zieske

Peintre-décorateur

John Sedor (prés.)
Wayne Benson
Abe Friesen
Gerald Hince
Donald Moulden
Mike Richels
Ed Zacharisas

Plombier

John Moore (prés.)
Mark Klymkiw
Brad Marr
Dave Yallits

Technicien en production de viande porcine

Mark Milne (prés.)
Carol Martens
Darcy Pauls
Syndee Thibert
Mike Valks

Électricien en haute tension

Wayne Wittmeier (prés.)
Ray Brennan
Rick Fowler
Len McLure
Dean Ross
William Tate
Chris Zolondek

Mécanicien en réfrigération et climatisation

William Taylor (prés.)
Brian Baker
John Moore
Cal Morrow
Tom Jackson
Robert Syrota
Guido Uebel

Couvreur

Leo Paul Lansard (prés.)
Derek Diddens
Dan Nosaty
Arnold Otto
Rod Richard

Tôlier

William Sutyla (prés.)
Larry Boyko
Michael Forgala
Arnold Otto
Jim Young

Tuyauteur

William Leake (prés.)
Leo Gratton
John Moore
Murray Hedley
Andy Tremorin

Installateur d'extincteur

John Moore (prés.)
James Bryden
Alain Rivard
Randal Skromeda
Norbert Tanguay

Mécanicien de remorque de transport	Mécanicien de camion et de véhicule de transport
Jim Beamish (prés.)	Robert Olfert (prés.)
Vince Loewen	Don DeVisser
Bruce Probetts	Douglas Haimes
John Toset	Randall Reimer
Jim Schwab	Daryl Tesarowski
	Daniel Unrau
	Conrad Wilkinson

Points saillants des rapports des Comités consultatifs provinciaux des métiers

Conformément à la Loi, tous les CCPM doivent tenir au moins une réunion annuelle et chaque président de comité doit rédiger un rapport à l'intention de la Commission. Au cours de l'exercice 2002-2003, la plupart des CCPM se sont réunis deux ou trois fois, et les comités des mécaniciens de véhicules automobiles, d'électriciens en haute tension, de mécaniciens de remorques de transport, de mécaniciens de machinerie lourde et de réparateurs de carrosserie ont tenu chacun cinq réunions. Il y a eu au total 96 réunions des CCPM et 58 réunions avec divers groupes de travail professionnels pour faciliter le processus de développement du programme.

M. Ted Muir, directeur général du Conseil manitobain du porc, remet un certificat de qualification à Mme Linda Van de Bruinhorst-Van Dorp à l'occasion de la remise des diplômes aux premiers compagnons techniciens de production de viande porcine.

Plusieurs CCPM ont continué de revoir le règlement qui concerne leur métier. Beaucoup de groupes qui ont achevé ce processus se concentrent maintenant sur le contenu du programme, les normes de formation pratique et sur la technique et le matériel de formation. D'autres comités ont revu les examens interprovinciaux actuels et ont mis au point et validé les questions de ces examens.

Le travail accompli par les CCPM en ce qui concerne les règlements et la reconnaissance professionnelle obligatoire a été décrit ailleurs dans ce rapport annuel. Outre l'analyse du programme et de l'examen, voici d'autres renseignements présentés à la Commission par les Comités.

- Des représentants des comités de mécaniciens de camion de transport, de mécaniciens de machinerie lourde et de mécaniciens d'équipement agricole, et des moniteurs des collèges ont formé un groupe de travail afin d'élaborer un programme d'études commun pour les apprentis de niveau 1. Les représentants des CCPM ont aussi mis au point un cours et un résumé de l'unité d'enseignement pour les autres niveaux de formation technique.
- Les CCPM des électriciens d'installation, des électriciens industriels et des électriciens en haute tension se sont réunis pour établir un programme de base commun pour un niveau de formation en apprentissage.
- Le CCPM des esthéticiens et des électrolystes a créé un groupe de travail professionnel pour intensifier la formation technique et mettre à jour la liste de contrôle relative à l'agrément de leur installation. Les membres ont également maintenu la suppression du règlement sur leur métier, de la supervision à distance ou en dehors de leur milieu de formation. Les apprentis qui ont été acceptés pour être formés en vertu des dispositions de la supervision à distance doivent terminer leur formation d'ici le 30 juin 2004.

- Les membres du CCPM des coiffeurs-stylistes, la Direction de l'apprentissage et la Direction de l'élaboration des programmes de la Division des programmes scolaires collaborent afin d'ajuster les 12 crédits optionnels du programme de coiffeur-styliste – Métiers et secondaires en fonction des 1400 heures de formation technique requises par le règlement de ce métier.
- En septembre 2002, les membres du CCPM des cuisiniers ont participé à un projet pilote ERA pour évaluer la compétence et l'expérience professionnelle des membres des Premières nations et des Métis qui travaillaient comme cuisiniers. Ces apprentis et leurs employeurs ont terminé l'évaluation des compétences qui étaient créditées dans la formation en apprentissage de niveau 1. Le CCPM a également tenu des ateliers d'agrément avec le collège et les moniteurs – Métiers et secondaires.
- Le CCPM des charpentiers a revu et révisé le tableau technique utilisé pour l'examen de classement de niveau 3. Le groupe a aussi exploré de nouvelles façons de veiller au bon déroulement des services ayant trait à l'ERA, en particulier pour les personnes qui remettent en question la reconnaissance professionnelle par l'intermédiaire du système de qualification de gens de métier.
- Le nouveau CCPM des ébénistes a conçu des normes en matière de formation technique, conformément au modèle du programme approuvé par la Commission afin de répondre aux exigences de l'analyse de profession nationale (2000). Ces normes intègrent des changements ayant trait à l'informatique, entre autres les exigences en matière de formation pour le dessin technique et la conception, de même que pour le contrôle des machines. Le Comité a également fait un travail de déblayage pour rationaliser les objectifs et les énoncés dans les descriptions des unités d'enseignement et a exploré des façons d'améliorer la capacité d'enseignement et d'apprentissage dans le milieu de travail des gens de métier déjà en place.
- Le CCPM des monteurs de charpentes métalliques a examiné la transfert de la formation technique de Keewatin Community College à The Pas, à une installation fournie par le Red River College, et a participé activement au choix des manuels appropriés, et au recrutement et à l'orientation d'un nouveau moniteur.
- Le premier groupe de nouveaux compagnons qui ont obtenu la reconnaissance professionnelle dans le métier de techniciens en production de viande porcine ont reçu leur certificat professionnel au cours d'une cérémonie dont le bureau du Conseil du porc du Manitoba était l'hôte, en mai 2002.

- Le CCPM des outilleurs-ajusteurs a recommandé que quatre niveaux de formation technique soient mis en vigueur en septembre 2002 et que la formation technique qui s'applique au niveau 4 passe de une semaine à neuf semaines.
- Les membres du CCPM qui comprend les machinistes et les outilleurs-ajusteurs, et les représentants de l'industrie se sont réunis plusieurs fois pour déterminer s'il y avait assez de critères pour établir comme métier désigné Machiniste de commande numérique par ordinateur (CNC).
- Les membres du CCPM de réparateurs de carrosserie et la Direction de l'apprentissage ont rencontré les moniteurs du Red River College pour entreprendre des révisions provisoires du contenu du programme, des pratiques d'évaluation et de l'établissement des notes. Des révisions en profondeur dont la mise en application est immédiate ont également été faites relativement à l'examen pratique de reconnaissance professionnelle. Le comité mettra au point le programme de même que les révisions de l'examen interprovincial au tout début du prochain exercice.
- Les présidents des CCPM de mécaniciens en réfrigération et climatisation et de tôliers se sont réunis pour déterminer la faisabilité de la désignation d'un nouveau métier dans le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC) résidentiels.

La Commission tient à remercier les membres des Comités d'avoir si bien relevé les défis et adopté les objectifs de leurs métiers, et d'avoir fourni autant d'efforts au cours de l'année dernière. On peut obtenir un sommaire des rapports annuels des CCPM en s'adressant à la Direction de l'apprentissage, ou en visitant le site Web, à l'adresse suivante : **www.gov.mb.ca/aet/apprenticeship/bd&cnews.htm**

Participation de la Commission à des organisations interprovinciales

En 2002-2003, la Commission a été représentée au sein de trois comités interprovinciaux importants.

Forum canadien sur l'apprentissage (FCA)

Le forum est composé des présidents de la Commission d'apprentissage, de représentants du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) et des représentants des syndicats nationaux, du milieu des affaires, des groupes de défense de l'équité et du secteur de l'enseignement. Le mandat du FCA consiste à promouvoir l'apprentissage dans tout le Canada et à créer des produits nécessaires à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Le FCA dirige la réalisation de trois projets importants :

- Une étude de l'accessibilité à l'apprentissage et de la suppression de barrières à la formation.
- L'élaboration d'un inventaire national des programmes et des projets d'apprentissage qui existent déjà.
- La coordination d'une campagne nationale de marketing pour promouvoir l'apprentissage et les métiers spécialisés.

À l'occasion d'une enquête nationale effectuée à la fin de mai 2002, un expert a organisé un atelier à Winnipeg avec des intervenants de collèges et de l'industrie pour discuter du projet d'inventaire, de ses utilisations et de son contenu. Deux membres du personnel de la Direction de l'apprentissage et deux membres de la Commission ont participé à cet événement d'une journée pour évaluer la mise au point d'un système d'information sur le Web, utile aux formateurs et aux apprentis potentiels.

Le directeur administrateur du FCA établi à Ottawa a participé à la réunion avec les membres de la Commission, les représentants de l'industrie et la Direction de l'apprentissage pour tracer les grandes lignes d'un partenariat de marketing national avec Compétences Skills Canada échelonné sur trois ans. Le gouvernement fédéral fournira du financement pour cette campagne en vue de promouvoir des métiers spécialisés dans tout le pays.

À la fin de mai 2002, la présidente de la Commission, l'un de ses membres, le directeur administratif et seize autres délégués du Manitoba ont participé à un Congrès biannuel sur l'apprentissage parrainé par le FCA à Vancouver. Le prochain congrès se tiendra à Halifax, en juin 2004.

Pour en savoir plus sur les initiatives du FCA, on peut visiter le site Web : **www.caf-fca.org**

Alliance interprovinciale des présidents de commissions d'apprentissage (AIP)

Cette organisation nationale, fondée il y a plus de six ans, a pour mandat d'améliorer la coopération interprovinciale au sein du système d'apprentissage et d'encourager la création de normes interprovinciales pour l'apprentissage et l'obtention de certificats professionnels. La présidente de la Commission du Manitoba a été nommée représentante de l'AIP pour siéger au comité du congrès du FCA .

Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA)

Le CCDA est forme des directeurs de l'apprentissage de la totalite des provinces et des territoires du Canada, et des presidents des commissions d'apprentissage. Le CCDA dirige diverses activites dans le but de veiller à ce que les produits reconnus par le « Sceau rouge » respectent les normes acceptees dans l'industrie et les directives etablies en ce qui a trait à la resolution des conflits. L'une des initiatives principales du CCDA est celle du Systeme d'information de gestion des examens interprovinciaux. Le systeme en vigueur hebergera une banque securisee qui conservera les questions bilingues de l'examen « Sceau rouge », à laquelle on pourra avoir acces en ligne et sur papier, et qui sera utilisee dans le pays.

La presidente de la Commission et le directeur administratif ont participe à une reunion conjointe CCDA et AIP, à Halifax, en mai 2002. Les presentations incluaient une mise à jour sur les metiers en fonction de l'analyse de profession nationale, qui sera revisee l'an prochain, ainsi que des initiatives federales qui porteront surtout sur l'enseignement postsecondaire, l'immigration et les metiers specialises. Le Manitoba a accepte les responsabilites relatives à l'analyse de profession nationale et aux examens « Sceau rouge » à l'egard des metiers de peintres d'automobiles, de reparateurs de carrosserie, de coiffeurs-stylistes, de tuyauteurs, de reparateurs de camions et de remorques, d'outilleurs-ajusteurs, de mecaniciens industriels et de poseurs de lattes. La Direction de l'apprentissage dirigera aussi des ateliers sur la mise au point d'une banque d'elements pour le metier de poseur de lattes (mecanicien de systemes interieurs).

* Le CCDA a hérité du FMMT la responsabilité des questions se rapportant au marché du travail et il a le mandat d'encourager la normalisation des programmes provinciaux et territoriaux de formation et de reconnaissance professionnelle mais aussi d'offrir aux travailleurs qualifiés une plus grande mobilité à l'échelle du Canada.

En 2002-2003, 1545 nouveaux contrats d'apprentissage ont ete inscrits aupres de la Direction de l'apprentissage. A la fin de 2002-2003, il y avait 4964 apprentis actifs inscrits au systeme, ce qui representait des augmentations de 9,5 % par rapport à 2001-2002 et de 56 % par rapport à 1997-1998, l'annee de reference. Le nombre de femmes apprenties s'est accru de 31 % pour cette annee, passant de 567 à 747. Les femmes constituent 15 % des apprentis, surtout en raison de leur participation aux metiers de coiffeuse-styliste, d'esthéticienne, de cuisinière et de technicienne en production de viande porcine.

Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA)

Le CCDA est formé des directeurs de l'apprentissage de la totalité des provinces et des territoires du Canada, et des présidents des commissions d'apprentissage. Le CCDA dirige diverses activités dans le but de veiller à ce que les produits reconnus par le « Sceau rouge » respectent les normes acceptées dans l'industrie et les directives établies en ce qui a trait à la résolution des conflits. L'une des initiatives principales du CCDA est celle du Système d'information de gestion des examens interprovinciaux. Le système en vigueur hébergera une banque sécurisée qui conservera les questions bilingues de l'examen « Sceau rouge », à laquelle on pourra avoir accès en ligne et sur papier, et qui sera utilisée dans le pays.

La présidente de la Commission et le directeur administratif ont participé à une réunion conjointe CCDA et AIP, à Halifax, en mai 2002. Les présentations incluaient une mise à jour sur les métiers en fonction de l'analyse de profession nationale, qui sera révisée l'an prochain, ainsi que des initiatives fédérales qui porteront surtout sur l'enseignement postsecondaire, l'immigration et les métiers spécialisés. Le Manitoba a accepté les responsabilités relatives à l'analyse de profession nationale et aux examens « Sceau rouge » à l'égard des métiers de peintres d'automobiles, de réparateurs de carrosserie, de coiffeurs-stylistes, de tuyauteurs, de réparateurs de camions et de remorques, d'outilleurs-ajusteurs, de mécaniciens industriels et de poseurs de lattes. La Direction de l'apprentissage dirigera aussi des ateliers sur la mise au point d'une banque d'éléments pour le métier de poseur de lattes (mécanicien de systèmes intérieurs).

Système d'apprentissage au Manitoba (Organigramme)

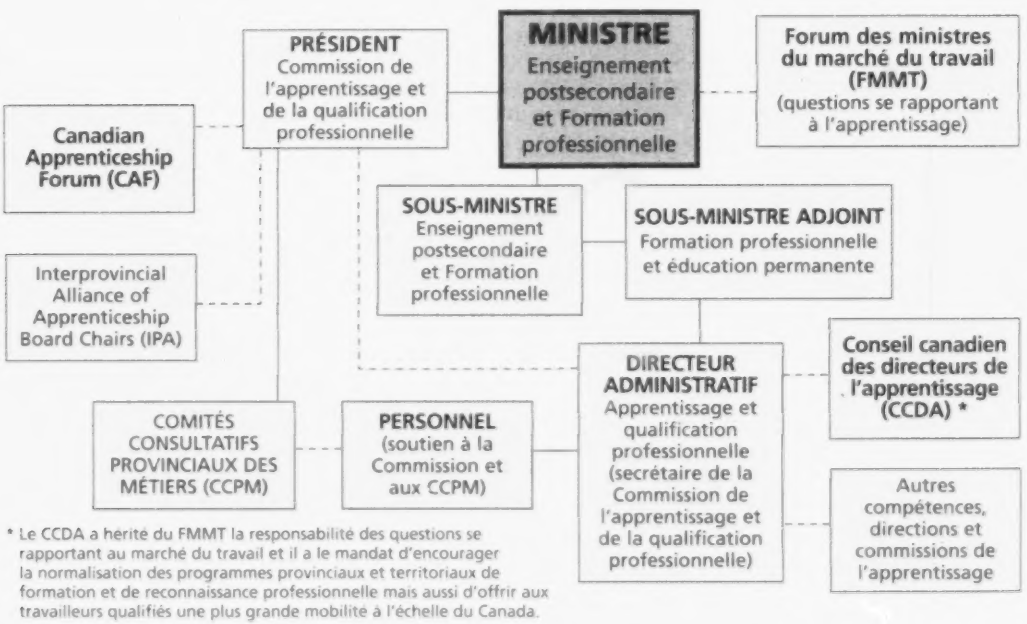

* Le CCDA a hérité du FMMT la responsabilité des questions se rapportant au marché du travail et il a le mandat d'encourager la normalisation des programmes provinciaux et territoriaux de formation et de reconnaissance professionnelle mais aussi d'offrir aux travailleurs qualifiés une plus grande mobilité à l'échelle du Canada.

En 2002-2003, 1545 nouveaux contrats d'apprentissage ont été inscrits auprès de la Direction de l'apprentissage. À la fin de 2002-2003, il y avait 4964 apprentis actifs inscrits au système, ce qui représentait des augmentations de 9,5 % par rapport à 2001-2002 et de 56 % par rapport à 1997-1998, l'année de référence. Le nombre de femmes apprenties s'est accru de 31 % pour cette année, passant de 567 à 747. Les femmes constituent 15 % des apprentis, surtout en raison de leur participation aux métiers de coiffeuse-styliste, d'esthéticienne, de cuisinière et de technicienne en production de viande porcine.

Sommaire – Indicateurs de performance

Apprentis actifs

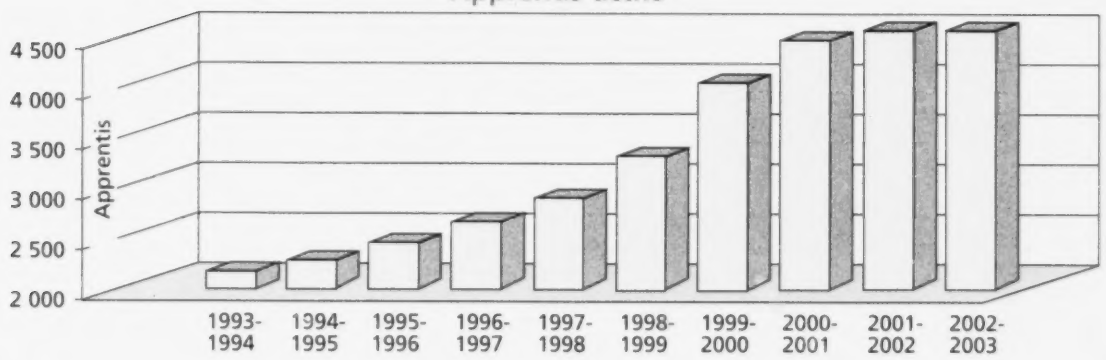

Nouvelles inscriptions (annuelles)

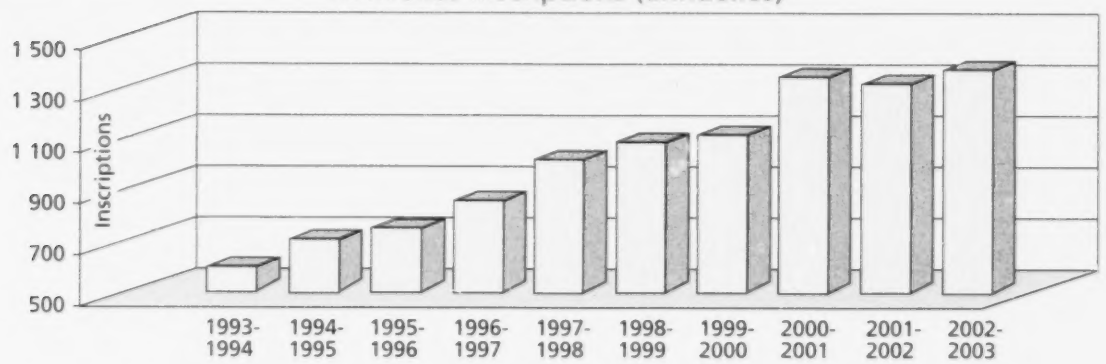

Apprentis recevant une formation technique

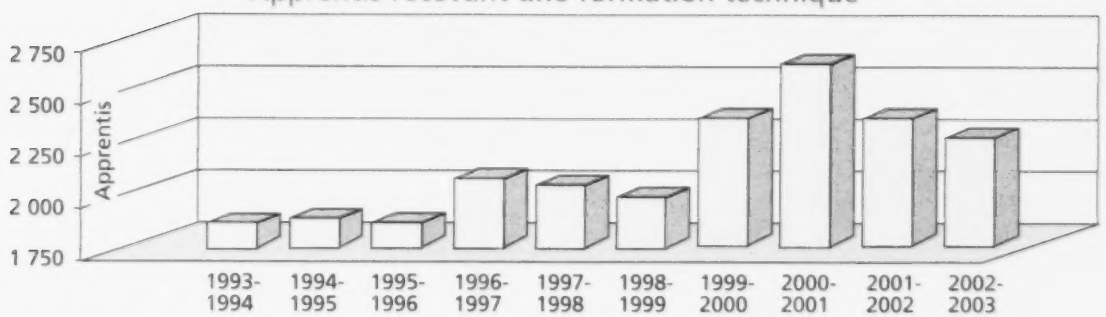

Certificats professionnels délivrés – Annuel

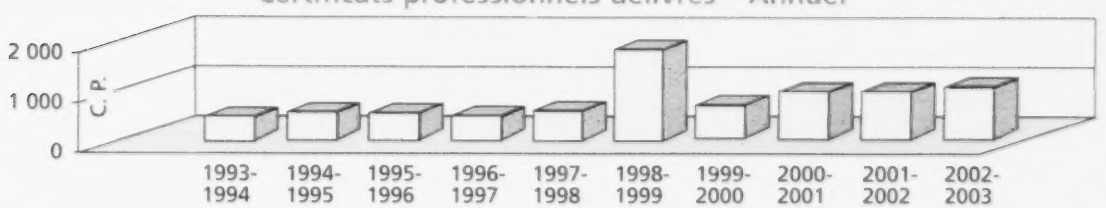

Certificats professionnels délivrés - Relevé annuel

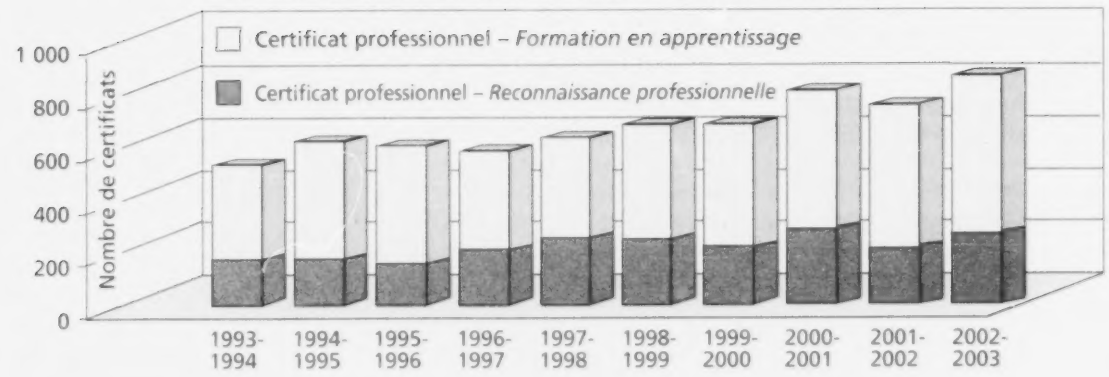

Certificats professionnels - Type par pourcentage du total

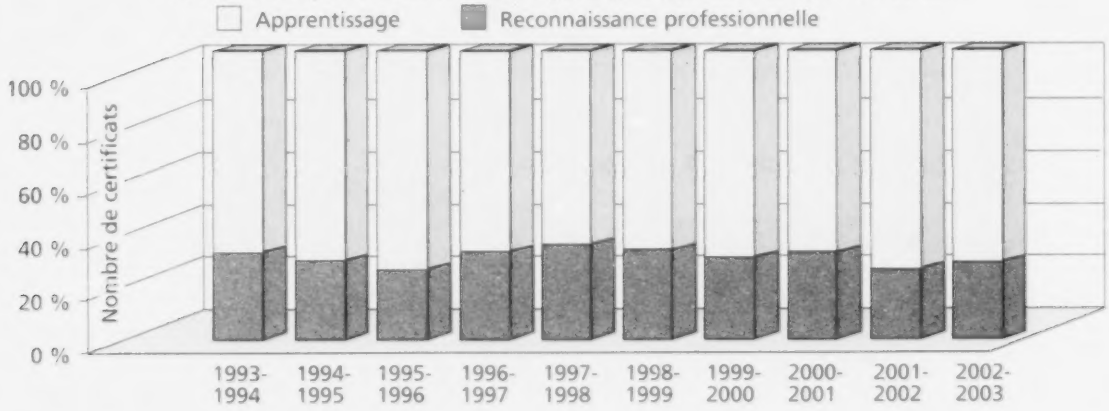

Données détaillées par année

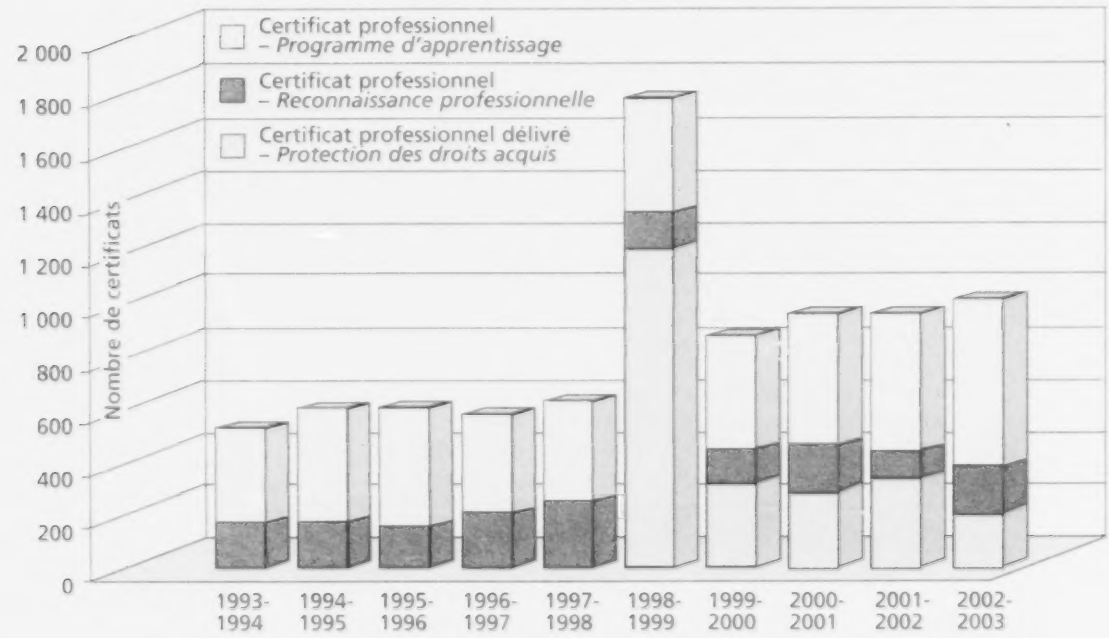

Exigences en matière de formation en apprentissage au Manitoba (mars 2003)

Métier désigné au Manitoba	*Niveau*	*EXIGENCES ANNUELLES (NIVEAU)*		
		Nbre d'heures total (formation pratique et technique)	*Formation technique (semaines)*	*Formation technique offerte par*
Industrie				
Chaudronnier •	3	1600	6-6-6	RRC
Bobineur •	4	1800	8-8-8-8	SAIT
Électricien Industriel •	4	1600	10-8-8-10	KCC
Mécanicien d'instruments industriels •	4	1600	10-10-10-10	NAIT, SAIT, SIAST
Mécanicien industriel (machinerie) •	4	1600	8-8-7-6	KCC
Soudeur industriel •	3	1600	8-8-8	KCC
Machiniste •	4	1800	9-8-8-4	RRC
Mineur	3	1600	Certificat seulement	
Confectionneur de moules et de patrons	4	1800	8-8-8-8	RRC
Électricien en haute tension	4	1600	6-8-10-9	RRC
Charpentier en métaux •			Certificat seulement	
Outilleur-ajusteur •	4	1800	9-8-8-9	RRC
MÉCANIQUE				
Usineur de pièces automobiles	En cours d'élaboration			
Compagnon-entretien d'aéronefs	4	1800	9-9-9-9	SATTC
Mécanicien en équipement agricole •	4	1800	8-8-6-4	ACC
Mécanicien de machinerie lourde •	4	1800	8-8-6-4	ACC
Réparateur de carrosserie				
-Peintre •	2	1800	6-5	RRC
-Réparateur •	4	1800	7-6-7-6	RRC
Mécanicien de véhicule automobile •	4	1800	8-8-6-5	RRC, ACC
Mécanicien en réfrigération et climatisation*				
-Commercial •	5	1800	9-9-7-7	RRC
-Résidentiel	4	1800	9-9-7	RRC
Mécanicien de remorque de transport •	3	1800	8-8-8	RRC
Mécanicien de camions et de véhicles de transport •	4	1800	8-8-6-4	RRC, ACC
Camionneur	En cours d'élaboration			
CONSTRUCTION				
Briqueteur •	4	1200	8-6-6	RRC
Ébéniste •	4	1600	8-8-8-8	RRC
Charpentier •	4	1800	8-8-8-8	RRC, ACC, KCC
Cimentier-finisseur •	3	1200	4-4	SAIT
Électricien d'installation •	4	1800	8-8-8-10	RRC, ACC
Grutier-treuilliste*				
-Opérateur de grue mobile •	3	1700	12-9-2	RRC
-Opérateur de treuil sur camion à flèche (plus de 13 600 kg)	2	1250	6-8	RRC
-Opérateur de treuil sur camion à flèche (de 7 300 à 13 599 kg)	2	800	6-8	RRC

Métier désigné au Manitoba	*Niveau*	*EXIGENCES ANNUELLES (NIVEAU)*		
		Nbre d'heures total (formation pratique et technique)	*Formation technique (semaines)*	*Formation technique offerte par*
-Opérateur de treuil sur camion à flèche (moins de 7 300 kg)	2	800	6-8	RRC
-Opérateur de grue à tour	2	1500	En cours d'élaboration	
Vitrier •	4	1800	6-6-6-6	SAIT
Monteur de charpentes métalliques •	3	1800	8-8-8	RRC
Technicien-paysagiste	4	1500	8-9-9-9	RRC
Poseur de lattes (mécanicien de systèmes intérieurs) •	4	1800	En cours d'élaboration	
Technicien de mise à l'essai et d'équilibrage des unités mécaniques	En cours d'élaboration			
Peintre-décorateur •	4	1600	6-6-6-6	RRC
Plombier •	5	1800	10-9-7-4	RRC, ACC
Couvreur •	3	1200	En cours de révision	
Tôlier •	4	1800	8-8-8-6	RRC
Poseur de plaques de couverture, poseur d'éléments de sous-toiture et poseur de revêtements extérieurs	En cours d'élaboration			
Installateur d'extincteur* •	4	1700	7-7-7	RRC
Tuyauteur •	5	1800	9-8-7-5	RRC
SERVICE				
Boulanger •	En cours d'élaboration			
Technicien de biens de consommation électroniques •	En cours d'élaboration			
Cuisinier •	2	2700	12-12	RRC, KCC
Esthéticien*/**				
-Technicien en pose d'ongles	1	1000[1]	400	Offer à divers endroits au Manitoba
-Technicien en soins de la peau	2	1100	800	
Électrolyste*/**	1	1000	500	Offer à divers endroits au Manitoba
Poseur de revêtements de sol •	En cours d'élaboration			
Coiffeur-styliste*/** •	2	1500	1400	Offer à divers endroits au Manitoba
Préposé aux pièces •	3	1800	8-8-6	SIAST
Technicien en production de viande porcine	2	1800	185	ACC et divers endroits au Manitoba
Réparateur de gros appareils ménagers •	En cours d'élaboration			

• *Ces métiers sont reconnus au Manitoba et ils le sont également à l'échelle interprovinciale par le « Sceau rouge ».*
* *L'apprentissage ou un certificat professionnel sont obligatoires pour exercer ces métiers.*
** *La formation en milieu scolaire est exigée avant la formation en apprentissage. Le nombre total d'heures NE tient compte QUE de la formation en milieu de travail.*

Établissements d'enseignement offrant une formation en apprentissage

Remarque : *La Direction de l'apprentissage se procure des cours de formation technique adaptée aux normes d'apprentissage auprès des établissements suivants :*

ACC	Assiniboine Community College, Brandon
KCC	Keewatin Community College, The Pas
NAIT	Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton
RRC	Red River College, Winnipeg
SAIT	Southern Alberta Institute of Technology, Calgary
SATTC	Stevenson Aviation Technical Training Centre (Southport), Portage-la-Prairie
SIAST	Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Moose Jaw et Saskatoon